



RAPPORT SUR LES PROGRES DE LA MISE
EN ŒUVRE DE L'ODD17 :

PARTENARIATS POUR LA REALISATION DES OBJECTIFS

PROGRAMME CADRE D'APPUI AU PILOTAGE
STRATEGIQUE DU DEVELOPPEMENT POUR
LA REALISATION DES ODD (PPSD/ODD)

Table des matières

I.	CONTEXTE ET JUSTIFICATION	5
II.	CIBLES SPECIFIQUES AUX FINANCES	6
II-1	ETAT DES LIEUX DES CIBLES SPECIFIQUES AUX FINANCES	6
II-1-1.	Analyse de la mobilisation de ressources nationales	6
II.1-2.	Examen des engagements en matière d'aide publique au développement	7
1.	Cadre Programmatique Unique (CPU) 2017-2020 du Système des Nations Unies (SNU)	7
2.	Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)	9
II.2.	SITUATION DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES SUPPLEMENTAIRES	10
1.	Appui des partenaires techniques et financiers de la Côte d'Ivoire aux activités du groupe sectoriel « climat des affaires, secteur privé et commerce »	10
2.	Portefeuille de la BAD	11
II.2.2	Analyse de la viabilité à long terme de la dette	11
1.	Risques sur la dette publique	11
2.	Evolution de l'encours de la dette publique	13
3.	Examen du dispositif d'encouragements des investissements	13
III-	MESURES, ACTIONS, POLITIQUES ET STRATEGIES RELATIVES AUX CIBLES SPECIFIQUES AUX FINANCES	14
III.1	Améliorer la mobilisation de ressources nationales	14
III.1.1.	Stratégie opérationnelle pour renforcer les recettes fiscales	14
III.1.2.	Optimisation de la gestion de la trésorerie de l'Etat	16
III.1.3.	Tenir les engagements en matière d'aide publique au développement	16
III.2.	Mobiliser des ressources financières supplémentaires	17
III.3.1.	Renforcer de la viabilité à long terme de la dette	18
III.3.2.	Renforcer le dispositif d'encouragement des investissements	19
IV-	DEFIS DES CIBLES SPECIFIQUES AUX FINANCES	20
IV.1.	Défi pour l'amélioration de la mobilisation de ressources nationales	20
IV.1.1	Défis pour la tenue des engagements en matière d'aide publique au développement	21
1.	Données et statistiques	21
2.	Initiative inter-agence Nord-Est	21
3.	Cohésion sociale	21
4.	Approches régionales	21
5.	Partenariat stratégique et financement	22
IV.1.2	Défis pour la mobilisation des ressources financières supplémentaires	22
IV.2.	Défi de la viabilité à long terme de la dette	23
IV.2.1	Défi pour l'accroissement des investissements privés et renforcement de leur qualité	24
IV.3	PERSPECTIVES POUR L'ATTEINTE DES CIBLES SPECIFIQUES AUX FINANCES	24

IV.3.1 Optimisation du recouvrement des recettes fiscales	24
IV.3.2 Engagements en matière d'aide publique au développement.....	25
IV.3.3 Mobilisation des ressources financières supplémentaires	25
1. Programme d'Appui à l'Amélioration du Climat des Affaires (PACA-CI) 2022-2024	25
2. Plan national de développement (PND) 2021-2025.....	26
3. Viabilité à long terme de la dette.....	27
IV.3.4 Dispositifs d'encouragements des investissements	28
1. Renforcer l'écosystème de la politique d'investissement.....	28
2. Accroître la promotion des investissements privés	28
3. Renforcer le dispositif de statistiques et de suivi et évaluation des investissements privés en Côte d'Ivoire.....	29
V- TECHNOLOGIE.....	29
V.1 Etat des lieux de la technologie	30
V.1.1 Dispositif de la recherche et de l'innovation technologique	30
1. Problèmes du dispositif de la recherche et de l'innovation technologique.....	30
2. Faible productivité de la recherche.....	31
V.2 Dispositif spécifique de l'Innovation en Côte d'Ivoire	31
V.2.1 Développement de l'économie numérique	31
1. Forte pénétration du service mobile, relatif cher pour les personnes à faible revenu	32
2. Fiable pénétration du haut débit fixe.....	32
3. Insuffisance de la formation aux compétences numériques	32
4. Chevauchement des plates formes publiques numériques	33
V.2.2 Mesures, actions, politiques et stratégies relatives à la technologie	33
1. Dispositif légal sur la cyber sécurité et la protection des données.....	33
2. Mise en place des infrastructures de formation et de recherche.....	34
3. Direction générale de la recherche scientifique et de l'innovation technologique	35
4. Pôles de compétences.....	35
5. Dispositif de financement de la recherche et de l'innovation	36
V.2.3 Défis à relever au niveau de la technologie	37
V.4 Perspectives	38
V4.1.1 Redynamisation et développement de la Recherche Scientifique et de l'Innovation technologique	38
V4.1.2 Stratégies pour accélérer le développement numérique	39
V4.1.3 Stratégie Nationale de Développement du Secteur Numérique (SNDS) 2021-2025,.....	39
1. Nouvelle Stratégie Nationale de Cyber sécurité 2021-2025	39
2. Stratégie d'innovation de la Côte d'Ivoire 2021-2025	40
3. Transformation numérique dans le secteur agroalimentaire	41

VI- QUESTIONS STRUCTURELLES	42
VI-1 COHERENCE DES POLITIQUES ET DES STRUCTURES INSTITUTIONNELLES.....	42
VI-1 : 17.13- Renforcer la stabilité macroéconomique	42
1 Etat des lieux	42
2- Mesures et politiques.....	43
3. Perspectives.....	43
4.Hypothèses macroéconomiques sur la période 2020-2023	44
VI 1.2 ODD 17.14- Renforcer la cohérence des politiques de développement durable.....	45
1. Etat des lieux	45
2. Mesures et politiques	45
3. Au niveau institutionnel, législatif et règlementaire.....	46
4. Au niveau des politiques et stratégies	46
4. Défis pour réaliser la cohérence des politiques de développement durable	47
VI.2.1 Perspectives	48
2. Préservation des ressources forestières	49
3. Promotion de villes durables.....	51
VII. ANALYSE DES PROGRES SUR LES CIBLES ET LES INDICATEURS	52

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'impératif d'un programme pour l'après-2015, qui repose sur une approche holistique et équilibrée des trois dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale), a été concrétisé par l'adoption par les États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU), en septembre 2015, de l'Agenda 2030. Les dirigeants mondiaux ont,

donc à ce titre, défini 17 objectifs de développement durable (ODD) déclinés en 169 cibles et 231 indicateurs pour les 15 années à venir. Cet Agenda 2030 qui met l'accent sur l'éradication de la pauvreté et l'idée de " ne laisser personne de côté ", représente une feuille de route universelle qui permettra d'orienter l'avenir de la planète vers des sociétés durables, plus résilientes et inclusives engagées pour la paix. Pour ce faire, tous les pays doivent accompagner ces engagements mondiaux d'une véritable volonté politique, d'une stratégie de mise en œuvre soutenue par un examen périodique des progrès vers l'atteinte des objectifs fixés.

Les Rapports d'examen Nationaux Volontaires (RNV) permettent le partage d'expériences, y compris les réussites, les défis et les enseignements à retenir, en vue d'accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Après la présentation de son premier rapport au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) en 2019, la Côte d'Ivoire a souhaité produire un second RNV afin d'accélérer et optimiser son programme de développement en bénéficiant du partage d'expérience notamment les réussites, les défis et les enseignements.

Partant, elle s'est inscrite pour présenter son deuxième rapport national volontaire au FPHN pour l'année 2022.

Pour l'année 2022, quarante et six (46) RNV, dont celui de la Côte d'Ivoire, seront présentés au FPHN. Le rapport volontaire des pays mettra l'accent sur la mise en œuvre des cinq objectifs suivants ciblés par le forum sur le thème de « Reconstruire en mieux après la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), tout en avançant sur la voie d'une mise en œuvre intégrale du programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Ces objectifs sont :

- ODD 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres
- ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

Il appartient à chaque pays de mettre l'accent sur ces objectifs en approfondissant l'analyse des résultats obtenus et en se basant sur des études et des évaluations de politiques et stratégies sectorielles afin de disposer d'un rapport de qualité basé sur les évidences.

Le présent rapport analyse les progrès réalisés par la Côte d'Ivoire pour l'atteinte de certains indicateurs des cibles de l'ODD17 (Partenariat pour la réalisation des objectifs) pertinents pour le pays.

Pour examiner les progrès accomplis au niveau de l'ODD 17 qui comprend dix-neuf (19) cibles, un regroupement thématique sera fait en constituant quatre (4) sous-thèmes. Ces différents volets ont trait : i) aux finances ; ii) à la technologie ; iii) au renforcement des capacités ; iv) aux questions structurelles.

Le tableau ci-dessous indique les cibles relatives aux différents sous-thèmes.

SOUS-THEMES	CIBLES
I- Finances	17.1 à 17.5
II-Technologie	17.6 à 17.8
III- Renforcement des capacités	17.9 à 17.12
IV- Questions structurelles	
- <i>Cohérences des politiques et des structures institutionnelles</i>	17.13 à 17.15
- <i>Partenariats multipartites</i>	17.16 et 17.17
- <i>Données, suivi et application du principe de responsabilité</i>	17.18 et 17.9

L'examen de chaque sous-thème fera l'état des lieux des progrès accomplis des cibles concernées, les politiques et les mesures prises à cet effet, les défis à relever et les perspectives.

II. CIBLES SPECIFIQUES AUX FINANCES

Les finances qui constituent un des sous-thème de l'ODD 17, comprend cinq (5) cibles, à savoir : i) améliorer la mobilisation de ressources nationales (17.1) ; ii) faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement (17.2) ; mobiliser des ressources financières supplémentaires (17.3) ; assurer la viabilité à long terme de la dette (17.4) ; adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement.

II-1 ETAT DES LIEUX DES CIBLES SPECIFIQUES AUX FINANCES

L'analyse diagnostiques des cibles relatives aux finances portera sur : i) la mobilisation des ressources nationales ; ii) l'examen des engagements en matière d'aide publique au développement ; iii) la situation de la mobilisation des ressources financières supplémentaires ; iv) l'analyse de la viabilité à long terme de la dette ; et v) l'examen du dispositif d'encouragements des investissements.

II-1-1. Analyse de la mobilisation de ressources nationales

Depuis le début des années soixante-dix, s'est produit un décrochage profond des recettes fiscales ivoiriennes. Alors qu'en 1987 les recettes fiscales de la Côte d'Ivoire atteignaient 22,1 % du PIB, en 2017, elles s'établissent à 15.5% du PIB. La baisse des recettes fiscales est de 6 points de PIB (chute relative de 27,1%). Sur la même période, les recettes non fiscales

amplifient la chute des recettes publiques globales puisque les recettes non fiscales chutent de 15,9 points de PIB en 1985 à 2 points de PIB en 2017¹.

On note toutefois qu'au cours de ces dernières années le recouvrement des recettes a été exceptionnel, enregistrant sa plus forte augmentation annuelle depuis dix (10) ans. Les recettes totales, y compris les dons, ont augmenté de plus de 15% en termes absolus par rapport à 2020, pour atteindre 15.7% du PIB, les recettes fiscales et non fiscales ayant augmenté de 17 et 16.2%, respectivement. En revanche, les dons ont légèrement ralenti, passant de 0.5% du PIB en 2020 à 0.4%. La croissance des recettes fiscales a été généralisée, la plupart des impôts ayant dépassé leurs objectifs².

La reprise de l'activité économique et la mise en œuvre de réformes de la politique publique et de l'administration fiscales expliquent cette réussite. Globalement, les recettes fiscales sont estimées à 13% du PIB en 2021, contre 12.3% du PIB en 2019-2020.

Selon les données provisoires, l'essentiel de l'amélioration résulte de gains en matière de fiscalité directe et de droits d'importation. Les impôts bruts sur les sociétés (hors pétrole et gaz) ont dépassé leurs objectifs de plus de 90 milliards de francs CFA en raison i) de l'assouplissement monétaire ; ii) d'une bonne reprise du secteur bancaire après la crise SAF-Cacao ; iii) de la hausse des prix et de la production minière, notamment l'or ; iv) et de la réintroduction du taux minimum d'imposition forfaitaire après sa suspension en 2020.

La hausse de la demande de gaz a stimulé la collecte des recettes gazières, dépassant de 28% l'objectif annuel. Les droits d'exportation du cacao ont également augmenté, passant de 1.5 à 3%, ce qui a doublé les recettes du cacao. En outre, les estimations indiquent que les dépenses fiscales totales ont diminué de 12% en glissement annuel à la fin du mois de décembre 2021, principalement en raison de la baisse des exonérations de l'impôt des sociétés et de la TVA. Enfin, les droits de douane sur les carburants, qui représentent environ 40% des recettes fiscales totales, ont augmenté de 14.5%.

Ces résultats positifs soulignent l'important potentiel de mobilisation des recettes intérieures en améliorant la productivité du recouvrement des impôts³.

II.1-2. Examen des engagements en matière d'aide publique au développement

Les engagements en matière d'aide publique au développement sont perceptibles à travers la mise en œuvre des mécanismes tels que le Cadre Programmatique Unique (CPU) du Système des Nations Unies et le Contrat de Désendettement et de Développement (C2D).

1. Cadre Programmatique Unique (CPU) 2017-2020 du Système des Nations Unies (SNU)

Une grande partie de l'aide au développement de la Côte d'Ivoire provient du Système des Nations Unies (SNU) qui intervient dans un Cadre Programmatique Unique.

¹ Cf. Banque mondiale, Côte d'Ivoire - Relever le défi de la mobilisation fiscale, Banque mondiale, Washington, DC, Juin 2019, p. 15

² Cf. 12^{ème} Rapport sur la situation économique en Côte d'Ivoire, Avril 2022, p. 20-21

³ Cf. 12^{ème} Rapport sur la situation économique en Côte d'Ivoire, Avril 2022, p. 20-21 ;

Le Cadre Programmatique Unique (CPU) 2017-2020 du Système des Nations Unies (SNU) a été conçu pour renforcer la synergie, la cohérence, l'unité d'action et la coordination des activités opérationnelles des Nations Unies en Côte d'Ivoire et leur alignement sur les priorités nationales déclinées à travers le Plan National de Développement (PND) 2016-2020, conformément à la Déclaration de Paris.

Ce cadre d'appui au développement couvre trois domaines de concentration : (i) le renforcement de la gouvernance et de la cohésion sociale, (ii) le développement du capital humain et (iii) le développement durable.

De ces domaines de concentration résultent les trois effets attendus de la mise en œuvre du Cadre Programmatique Unique :

- d'ici 2020, les institutions nationales mettent en œuvre des politiques publiques qui renforcent la gouvernance et la cohésion sociale pour réduire les inégalités (Effet 1) ;
- d'ici 2020, les populations les plus vulnérables bénéficient de façon équitable de services sociaux de base et d'une protection sociale de qualité (Effet 2) ;
- D'ici 2020, les pouvoirs publics mettent en œuvre des politiques qui garantissent des modes de production et de consommation durables et la lutte contre le changement climatique (Effet 3)⁴.

Les principaux appuis du SNUD dans la mise en œuvre des activités relatives au renforcement de la gouvernance et de la cohésion sociale (Résultat d'effet 1 du Cadre Programmatique Unique), ont porté sur quatre (4) principaux domaines : (i) la Coordination, la planification, et le suivi et évaluation des politiques et programmes, (ii) l'accès à la justice et la sécurité des populations, (iii) la prévention, la gestion pacifique et la résolution des conflits ainsi que (iv) la redevabilité des pouvoirs publics et la participation citoyenne⁵.

Quant aux principaux résultats enregistrés par le SNUD en 2020 dans le cadre de la mise en œuvre des activités concernant le développement du capital humain (Résultat d'effet 2 du Cadre Programmatique Unique), ils ont trait à l'accès : (i) à des services de prévention et de protection contre la violence et de la protection sociale ; (ii) des femmes, des enfants, des adolescents et des jeunes à des services de santé de qualité à tous les niveaux y compris au niveau communautaire ; (iii) équitable des femmes, des enfants et des adolescents dans les zones les plus vulnérables, aux services de prévention de la malnutrition dans les formations sanitaires et au niveau communautaire ; (iv) équitable des filles et des garçons âgés de six à seize ans à un enseignement de qualité jusqu'à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire général et technique ; (v) des femmes, des enfants, des adolescents et des jeunes, particulièrement ceux vivant en milieu rural à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène⁶.

Les progrès accomplis, au cours de l'année 2020, en matière de sauvegarde de l'environnement et de développement économique inclusif et durable avec l'appui du Système des Nations Unies (SNU) et ses partenaires (Résultat d'effet 3 du Cadre Programmatique Unique), ont porté sur : (i) la promotion des modes de production et de consommation durables ; (ii) la facilitation de l'accès des populations à une énergie durable ; (iii) le renforcement de la résilience des communautés les plus vulnérables face aux changements climatiques et catastrophes naturelles

⁴ Cf. Rapport annuel 2020, CPU 2017-2020, p. 12 ;

⁵ Cf. Rapport annuel 2020, CPU 2017-2020, p. 13 ;

⁶ Cf. Rapport annuel 2020, CPU 2017-2020, p. 21

; et (iv) le soutien des populations notamment les plus défavorisées particulièrement les jeunes et les femmes à la création d'opportunités d'emplois⁷.

On note enfin que le SNU a apporté son appui au plan de riposte, élaboré par le Gouvernement pour faire face aux défis sanitaires, économiques et sociaux liés à la pandémie à coronavirus (COVID-19). Les objectifs spécifiques de la riposte nationale concernent (i) la limitation de la progression de la COVID-19 ; (ii) la prise en charge correcte des cas de COVID-19 en assurant la sécurité de la chaîne des intervenants ; (iii) l'intervention rapide en cas de flambées d'épidémies de la COVID-19 ; (iv) le renforcement du dispositif de sécurité sanitaire et du cadre institutionnel et (v) le soutien aux entreprises et la préservation de l'outil de production et l'emploi⁸.

Le total des ressources planifiées au titre de l'année 2020 pour la mise en œuvre des activités du CPU s'élève à 80 776 501 dollars. Quant aux ressources décaissées, elles sont de 34 260 608 dollars. Pour le financement du Plan multisectoriel d'appui à la réponse nationale face au COVID-19, les ressources nécessaires s'élevaient à 53 977 041 dollars pour les trois (3) domaines (Réponse d'urgence, Impact socioéconomique et Relèvement)⁹.

Effets	Effets Montant planifié (USD)	Montant décaissé 2020 (USD)
Effet 1 du CPU	10 988 954	10 177 141
Effet 2 du CPU	50 308 257	50 308 257
Effet 3 du CPU	19 479 290	14 051 897
TOTAL CPU	80 776 501	34 260 607
Réponse au COVID-19	-	44 787 9324

Sources : Rapport annuel, p. 51

2. Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Le Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) est un mécanisme, en matière de coopération avec la France, qui consiste pour l'Etat ivoirien à rembourser des emprunts contractés auprès de la France et que lesdits emprunts remboursés servent à financer des projets convenus d'accord partie entre la Côte d'Ivoire et la France.

Au terme de cet accord, la Côte d'Ivoire va rembourser une partie de sa dette à la France mais le montant sera placé sur un compte destiné à financer des projets de développement au profit de la Côte d'Ivoire dans les secteurs identifiés par les deux pays, à savoir l'éducation, la formation, la santé, l'emploi ainsi que le développement urbain et l'agriculture.

Le premier C2D signé en 2012 entre les deux pays portait sur un montant de 413 milliards de FCFA. Le second intervenu en 2014, s'élevait à 738 milliards de FCFA. Le troisième (3^{ème}) Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) portant sur un montant de plus 750 milliards de FCFA a été signé le mercredi 27 octobre 2021 entre la France et la Côte d'Ivoire ; il devrait permettre au gouvernement ivoirien de financer plusieurs projets dans les secteurs prioritaires de l'éducation, la formation, la santé et l'emploi, au cours de la période 2021-2025.

⁷ Cf. Rapport annuel 2020, CPU 2017-2020, p. 34 ;

⁸ Cf. Rapport annuel 2020, CPU 2017-2020, p. 39

⁹ Cf. Rapport annuel 2020, CPU 2017-2020, p. 51

C'est donc un total de 1902 milliards de FCFA de dette rétrocédée par la France pour accompagner la Côte d'Ivoire dans ses efforts de développement.

II.2. SITUATION DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES SUPPLEMENTAIRES

Outre l'aide publique au développement, des ressources financières supplémentaires ont été mobilisées auprès des Partenaires Techniques et Financiers de la Côte d'Ivoire ; le portefeuille de la BAD constitue en soi une importante mobilisation de ces ressources financières additionnelles.

1. *Appui des partenaires techniques et financiers de la Côte d'Ivoire aux activités du groupe sectoriel « climat des affaires, secteur privé et commerce »*

De l'appui des partenaires techniques et financiers de la Côte d'Ivoire, les interventions de la BAD, dans les activités du groupe sectoriel « climat des affaires, secteur privé et commerce » se font à travers : (i) le Projet d'appui au renforcement de la compétitivité du secteur industriel d'un montant de 10 millions d'UC, approuvé en octobre 2015 ; (ii) le projet de développement des chaînes de valeurs dans la région de l'Indénié Djuablin, d'un montant de 4 millions d'UC, approuvé en octobre 2016 ; (iii) le projet de pôle agro-industriel dans la région du Béliér d'un montant de 83,4 millions d'UC ; (iv) le Programme d'amélioration des services aux industries en Côte d'Ivoire, une étude FAT-PRI d'un montant de 0,25 MUC, approuvé en novembre 2020 ; (v) une ligne de crédit de 50 millions d'euros à NSIA Bank Côte d'Ivoire, approuvée en septembre 2021.

En ce qui concerne le Groupe de la Banque mondiale, l'Union européenne et l'Agence Française de Développement (AFD), ils ont apporté des appuis au niveau de la facilitation des échanges, de l'autonomisation des femmes, des chaînes de valeurs agricoles et de l'inclusion financière.

En effet, le Groupe de la Banque mondiale appuie notamment la Côte d'Ivoire dans le cadre de plusieurs programmes ou projets dont (i) le programme de facilitation du commerce sur le corridor Abidjan-Ouagadougou ; (ii) le projet d'appui à l'entrepreneuriat féminin à San Pedro et Bouaké ; (iii) le projet de chaînes de valeurs compétitives pour l'emploi et la transformation économique et (iv) le projet de développement du secteur agroalimentaire en Côte d'Ivoire.

Quant à l'Union européenne (UE), elle apporte son appui à travers le Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Commerciale (PACIR 2) qui soutient la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique (APE) avec l'UE.

En ce qui concerne l'Agence Française de Développement (AFD), elle apporte un appui à l'inclusion financière, à travers le renforcement des capacités humaines et matérielles des structures suivantes : la Direction de la Règlementation et des Systèmes de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) (volet 1), les SFD et l'association professionnelle des SFD (volet 2). Cet appui qui était initialement prévu sur la période 2015-2018, a été prorogé à fin 2021¹⁰.

¹⁰ Cf. Programme d'Appui à l'Amélioration du Climat des Affaires pour une transformation structurelle de l'économie ivoirienne (PACA-CI) – Phase I, Rapport d'évaluation, Décembre 2021, p. 3 ;

2. Portefeuille de la BAD

Une importante mobilisation des ressources financières a pu être possible grâce au portefeuille de la BAD. Au 31 mars 2021, celui-ci regroupant trente-huit (38) opérations totalisant des engagements de 1906,4 millions d'UC (MUC), se décompose comme suit : (i) 21 projets nationaux pour un volume total d'engagements de 1124 MUC ; (ii) 7 opérations régionales pour un montant de 231 MUC ; et (iii) 10 opérations du secteur privé pour un engagement total de 551 MUC.

La répartition sectorielle du portefeuille global en cours, indique la prédominance des infrastructures de transport (43,5%), suivi de l'énergie (23,6%), de l'agriculture (19,2%), de la gouvernance (8,6%), du social (5,0%) et de l'eau et assainissement (0,1%). Cette répartition est en phase avec les piliers du DSP 2018-2022, la stratégie décennale 2013-2022 de la Banque.

Le portefeuille a connu une évolution remarquable depuis 2015 avec l'approbation d'importants projets sur le Guichet BAD. Le portefeuille a été multiplié par 4 de 2015 à 2020, passant de 448,5 millions d'UC à 1,9 milliard d'UC, du fait : i) des changements intervenus dans la politique de crédit de la Banque en 2014 permettant à certains pays FAD, notamment la Côte d'Ivoire d'accéder au guichet BAD souverain ; et ii) de l'approbation de plus de dix (10) opérations du secteur privé. Par ailleurs, le pays a été classé au statut de « pays mixte », en octobre 2019¹¹.

II.2.2 Analyse de la viabilité à long terme de la dette

L'analyse diagnostique de la viabilité à long terme de la dette mettra en évidence d'une part, les risques sur la dette publique et d'autre part, l'évolution de l'encours de la dette publique.

1. Risques sur la dette publique

Le retour de la Côte d'Ivoire sur les marchés financiers et des capitaux, après l'allègement de la dette extérieure obtenue à la faveur de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en juin 2012, induit une relative hausse progressive du stock de la dette publique totale.

En effet, le stock de la dette est passé de 4 679,6 milliards de FCFA en 2012, après le point d'achèvement de l'initiative PPTE, à 16 802,3 milliards de FCFA en fin 2020, soit 47,6% du PIB. Il ressortirait à 19 636,5 milliards de FCFA à fin 2021, soit 51,1% du PIB.

Les principaux risques budgétaires qui peuvent être identifiés relativement à la dette publique se résument au risque de refinancement, au risque de taux d'intérêt et au risque de taux de change¹².

¹¹ Cf. Côte d'Ivoire : Revue à mi-parcours du Document de Stratégie Pays (DSP 2018-2022) combiné avec la revue de la performance du portefeuille pays 2021, p. 13-14 ;

¹² Le risque de change peut se définir comme l'augmentation potentielle du service de la dette liée aux variations de taux de change par rapport au montant budgétisé du fait des variations de taux change.

Tableau 1: Coûts et éléments de risques du portefeuille de la dette publique à fin 2020 et sur la période 2021-2023

Indicateurs de risque		2020	À fin 2023
Dette nominale (en % du PIB)		47,6	45,3
Valeur Actuelle de la dette (en % du PIB)		44,2	41,7
Paieement d'intérêt (en % du PIB)		1,8	1,8
Taux d'intérêt moyen pondéré		3,8	4,3
Risque de refinancement	Dette arrivant à maturité dans un an (en % du total)	7,7	8,3
	Dette arrivant à maturité dans un an (en % du PIB)	3,6	3,7
	Maturité moyenne de la dette extérieure (en années)	9,7	8,6
	Maturité moyenne de la dette intérieure (en années)	4,1	4,2
	Maturité moyenne du portefeuille (en années)	7,6	7,1
Risque de taux d'intérêt	Durée moyenne jusqu'à révision du taux (en années)	7,2	6,6
	Dette à réviser dans 1 an (en % du total)	14,5	15,7
	Dette à taux fixe (en % du total)	92,7	91,6
Risque de change	Dette Devises étrangères (en % du total)	62,9	65,8
	Dette Devises étrangères à CT (en % des réserves)	7,2	17,8

Source : DGTCP/DDPD

Le risque de refinancement¹³ s'apprécie à deux niveaux :

- **Au niveau de la dette intérieure**, le volume du remboursement à honorer est important en 2021, 2022 et 2023. A court terme, la concentration des échéances de la dette intérieure constitue une vulnérabilité du portefeuille. Environ 50,8% de l'encours de la dette intérieure est à refinancer au cours des trois prochaines années.
- **Au niveau de la dette extérieure**, et s'agissant essentiellement des taux, pour certaines tombées d'échéances de la dette, le remboursement pourrait se faire à des coûts élevés, en particulier concernant les prêts à taux variables.

Le risque de taux d'intérêt est le risque lié aux variations de taux d'intérêt sur le coût du service de la dette, ou l'augmentation potentielle des charges d'intérêts par rapport au montant budgétisé. Il concerne donc l'exposition du portefeuille de la dette aux changements de taux d'intérêt du marché.

Le taux d'intérêt moyen pondéré du portefeuille de la dette ressort à 4,3% à fin 2023. La dette publique à fin 2020 est quasiment à taux d'intérêt fixe (92,7%) permettant ainsi de limiter l'exposition au risque de taux.

A fin 2020, la part de la dette en devises est de 54,2% et comprend 33,0% d'Euros. Ainsi, l'Euro demeure la principale devise d'endettement extérieure de la Côte d'Ivoire, suivi du Dollar US (16,5%). Cette configuration traduit la volonté du Gouvernement de limiter l'exposition du portefeuille de la dette au risque de change. La dette exposée aux fluctuations de taux de change représente 21,2% du portefeuille de la dette totale à la fin 2020 contre 29,6% en 2019 et 37,1%

¹³ Le risque de refinancement peut se définir comme étant le risque selon lequel la dette venant à échéance devra être financée à un coût plus élevé, ou l'incapacité du Gouvernement à refinancer sa dette.

en 2018¹⁴.

2. Evolution de l'encours de la dette publique

La dette publique n'a cessé d'augmenter au cours de la dernière décennie pour financer les besoins sociaux et en infrastructures dans le cadre des deux précédents plans de développement nationaux (2012-2015 et 2016-2020). Les déficits budgétaires plus importants induits par la pandémie ont encore accru les besoins d'emprunt.

L'encours de la dette de l'administration centrale est estimé à 16 802,3 milliards de franc CFA (47,6% du PIB) à fin 2020 contre 13 300,2 milliards de franc CFA (38,8% du PIB) à fin 2019 et se compose de 10 560,9 milliards de franc CFA (62,9%) de dette extérieure¹ et 6 241,4 milliards de franc CFA (37,1%) de dette intérieure. L'encours de la dette publique et publiquement garantie est estimé à 17 540,5 milliards de franc CFA (49,9% du PIB) à fin 2020. Il est composé de 11 140,0 milliards de franc CFA (63,5%) de dette extérieure et 6 400,5 milliards de franc CFA (36,5%) de dette intérieure¹⁵.

Fin 2021, la dette publique garantie par l'Etat (PPG) a augmenté pour atteindre 51.7% du PIB, contre 47.6% du PIB en 2020, la dette extérieure augmentant de 8.1% du PIB sur 2019-2021. La dette intérieure a augmenté de 0.5% du PIB, et représente environ un tiers de la dette totale. La dette des entités publiques a augmenté pour atteindre 2.7% du PIB en 2021 (dont 65% sont garantis par l'Etat)¹⁶.

La part de la dette commerciale extérieure a augmenté parallèlement aux émissions d'Eurobonds et s'élève à plus de 50% de la dette totale des PPG. Les Eurobonds représentent environ 80% de la dette commerciale. Le FMI et la Banque Mondiale ont couvert conjointement plus de 25% des besoins de financement du pays en 2021. En revanche, la part de la dette bilatérale suit une tendance à la baisse depuis 2017, représentant 16.4% de l'encours de la dette extérieure¹⁷.

3. Examen du dispositif d'encouragements des investissements

L'analyse des sources de la croissance, à moyen et long terme, sur la période 1997-2019, confirme que la croissance économique a été particulièrement extensive, tirée par le grand volume des facteurs (capital public et privé) plutôt que par leur plus grande productivité. En particulier, on note que le capital physique public (1,8%) et, dans une moindre mesure, le capital privé (1,1%) ont été les principaux déterminants de la croissance du PIB en Côte d'Ivoire (2,9% en moyenne sur la période)¹⁸.

La Côte d'Ivoire, à travers un ensemble de réformes au niveau du climat des affaires, a amélioré le taux d'investissements privés, avec un attrait important des investissements directs étrangers de l'ordre de 1,4% du PIB en 2018.

¹⁴ Cf. YAO Kouadio Ernest [2021], *Risques budgétaires et soutenabilité de la dette en Côte d'Ivoire*, Mémoire professionnel, p. 25-27 ;

¹⁵ Cf. Cf. Stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT) 2019-2023 (Actualisation d'Avril 2021), CNDP, p.7 ;

¹⁶ Cf. 12^{ème} Rapport sur la situation économique en Côte d'Ivoire, Avril 2022, p. 21 ;

¹⁷ Cf. 12^{ème} Rapport sur la situation économique en Côte d'Ivoire, Avril 2022, p. 21 ;

¹⁸ Cf. PND 2021-2025, Diagnostic stratégique, tome 1, p. 185 ;

Depuis 2015, la stratégie de ciblage des investissements basée sur trois (03) critères¹⁹ a permis au CEPICI de mobiliser 3 240 milliards d'investissements privés entre 2015 et 2019, dont 40% domestiques et 60% étrangers et ayant généré 35 000 emplois.

Toutefois, les IDE en Côte d'Ivoire demeurent bas (moins de 2%) comparativement à ceux de l'Afrique subsaharienne et des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Ainsi, les IDE restent encore à un niveau marginal, stagnant et largement en-deçà de ceux de la Malaisie et de la Corée du Sud (une moyenne de 3-4%). Au-delà de la faiblesse du volume des IDE, on note que son allocation sectorielle est défavorable aux secteurs porteurs de croissance.

En outre, les investissements ne sont pas suffisamment orientés dans les secteurs qui contribuent le plus à la transformation économique et à la création d'emplois. A titre illustratif, sur la période 2012-2018, le taux d'investissement privé est de 2% à peine dans l'agriculture ivoirienne avec moins de 1% dans l'agriculture vivrière, et 3% dans l'agriculture d'exportation, alors que le secteur agricole contribue à 22% du PIB. Le taux d'investissement privé est aussi faible dans l'industrie manufacturière (13% environ) qui est pourtant un secteur à haute intensité technologique comme dans la plupart des économies émergentes²⁰.

Au-delà de la relative faiblesse du niveau d'investissement, on note, également, la faiblesse du capital physique. Cette faiblesse de l'investissement privé est imputable aux contraintes de financement, notamment celles liées à la faiblesse de l'épargne, des crédits à l'économie et de l'investissement direct étranger.

III- MESURES, ACTIONS, POLITIQUES ET STRATEGIES RELATIVES AUX CIBLES SPECIFIQUES AUX FINANCES

Dans l'atteinte des cibles spécifiques aux finances, des mesures, des politiques et des stratégies ont été proposées et mises en œuvre ; ces initiatives ont but : i) d'améliorer la mobilisation des ressources nationales ; ii) de tenir des engagements internationaux en matière de délivrance de l'aide ; iii) de mobiliser des ressources supplémentaires ; iv) de renforcer la viabilité à long terme de la dette ; et iv) de renforcer le dispositif d'encouragement des investissements.

III.1 Améliorer la mobilisation de ressources nationales

Pour améliorer la mobilisation des ressources nationales des initiatives sont envisagées ; il s'agit notamment, de la mise en œuvre : i) d'une stratégie opérationnelle pour renforcer les recettes fiscales ; et ii) du deuxième axe stratégique du Plan stratégique de développement du Trésor (PSD) 2021-2025.

III.1.1. Stratégie opérationnelle pour renforcer les recettes fiscales

La stratégie fiscale proposée met l'accent sur le renforcement des composantes spécifiques de la fiscalité, tout particulièrement sur la fiscalité indirecte interne en raison du potentiel

¹⁹ Ces critères sont : (i) l'expertise technologique et sectorielle recherchée ; ii) la capacité de financement des pays pourvoyeurs d'IDE et ; iii) l'historique des échanges internationaux.

²⁰ Cf. PND 2021-2025, Diagnostic stratégique, tome 1, p. 185 ;

important de recettes qu'il serait possible de mobiliser et aussi en raison de sa neutralité économique favorable à la compétitivité des opérateurs ivoiriens.

Cependant, la réussite de la stratégie proposée repose sur une amélioration substantielle du contexte d'application de l'impôt :

- en réduisant la fraude et la corruption affectant les relations des usagers aussi bien avec l'administration fiscale qu'avec l'administration douanière ;
- en promouvant des administrations fiscales et douanières modernes de service ;
- en accordant une plus grande autonomie aux régions financières en charge de la mobilisation des recettes fiscales ;
- et enfin, en améliorant la définition de la politique fiscale et la prévisibilité des réformes. La stratégie proposée concerne donc aussi bien la politique fiscale que l'administration fiscale.

De même, le Rapport de la Commission de Réforme Fiscale (Rapport Kessé, 2015) propose une réforme d'ensemble, comprenant la promotion du civisme fiscal, la gouvernance de l'impôt et la politique fiscale (notamment des allègements de taux et la suppression de certains impôts)²¹.

Par ailleurs, des mesures opérationnelles sont envisagées pour renforcer les recettes fiscales ; il s'agit notamment, de :

- Améliorer le contexte global d'application de l'impôt en luttant contre la fraude et la corruption, en promouvant des administrations fiscales et douanières modernes de services à l'autonomie plus grande et rendre plus prévisible et cohérente la politique fiscale
- Réduire les exonérations de TVA qu'elles soient incitatives ou sur des consommations finales ;
- Revenir à l'unicité du taux de TVA ;
- Introduire une procédure de règlement différé de la TVA en douane et une analyse risque systématique ;
- Revoir la segmentation des entreprises afin (1) de faire coïncider le seuil d'assujettissement TVA et le seuil de compétence des CME, (2) d'améliorer le rendement de l'impôt foncier et (3) de mettre en œuvre une approche fiscale efficace du secteur informel ;
- Simplifier le régime de l'impôt synthétique à travers l'application d'un taux proportionnel unique sur le chiffre d'affaires ;
- Mettre en œuvre un « impôt dual » : taxer les revenus du travail selon un barème progressif et les revenus de capitaux selon un taux proportionnel unique et modéré ;
- Abaisser le taux de l'impôt BIC-BNC à 20% tout en appliquant un taux majoré pour les secteurs à l'origine de rentes (mines, télécommunications, ...) ; cette dernière orientation supposerait une révision de la Directive UEMOA ;
- Améliorer l'efficacité de la lutte contre la fraude fiscale en renforçant les contrôles à travers une meilleure gestion des informations fiscales, en s'appuyant sur la segmentation révisée des contribuables et en confiant l'exclusivité des contrôles aux services opérationnels ;

²¹ Cf. Banque mondiale, Côte d'Ivoire - Relever le défi de la mobilisation fiscale, Banque mondiale, Washington, DC. Juin 2019, p. 15 ;

- Donner compétence aux communes appuyées par les receveurs municipaux pour recouvrer à leur bénéfice la fiscalité foncière résidentielle et la fiscalité forfaitaire indicielles (TFPCA) ; l'administration fiscale reste l'unique intervenant pour la fiscalité foncière des entreprises assujetties à un régime réel d'imposition.
- Définir une législation fiscale de référence, paramètre crucial pour une évaluation des dépenses fiscales conforme aux bonnes pratiques, à travers un Atelier National sur la dépense fiscale²².

III.1.2. Optimisation de la gestion de la trésorerie de l'Etat

Par ailleurs, l'optimisation de la gestion de la trésorerie de l'Etat prévue dans le Plan Stratégique de Développement du Trésor Public 2021-2025²³ va également, booster le processus de mobilisation des ressources nationales.

L'axe stratégique 2 de ce plan qui a pour objet d'optimiser la gestion de la trésorerie de l'Etat, a cinq (5) objectifs stratégiques, à savoir : i) développer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des recettes non fiscales ; ii) renforcer la diversification des instruments de mobilisation des ressources sur le marché des capitaux ; iii) diversifier la base d'investisseurs sur le marché régional ; iv) mettre en place et rendre opérationnel le système de gestion intégrée de la trésorerie et de la dette publique ; v) renforcer la gestion active de la trésorerie.

La mise en œuvre des actions prévues au niveau cet axe stratégique permettra d'améliorer les ressources nationales dans la mesure où il est envisagé, entre autres, : i) de finaliser l'adoption du Projet de Livre de Procédures des Recettes Non Fiscales (LPRNF) (Objectif stratégique 1) ; ii) d'émettre de nouveaux instruments de mobilisation (Objectif stratégique 2) ; iii) d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'élargissement de la base du portefeuille des investisseurs à de nouvelles entités (assurances, compagnies de réassurance, coopératives, mutuelles, associations et fonds de pension, etc.) (Objectif stratégique 3) ; iv) d'élaborer le plan de trésorerie et les situations de la dette à l'aide de l'outil de gestion intégrée de la trésorerie et de la dette (Objectif stratégique 4) ; v) de réaliser les opérations de placement des excédents de trésorerie (Objectif stratégique 5).

III.1.3. Tenir les engagements en matière d'aide publique au développement

Aligné sur les priorités nationales définies dans le Plan National de Développement 2021-2025, le Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (CCDD) pose les bases du partenariat renouvelé entre le Gouvernement et les Nations Unies à engager pour la réalisation par la Côte d'Ivoire des ODD à l'horizon 2030.

Dans le but de soutenir le développement socio-économique inclusif de la Côte d'Ivoire, cinq (5) priorités stratégiques dans le Cadre de Coopération pour le Développement Durable, d'ici à 2025 ; il s'agit : i) de l'accélération de la transformation structurelle de l'économie ; ii) de

20 Cf. Banque mondiale, Côte d'Ivoire - Relever le défi de la mobilisation fiscale, Banque mondiale, Washington, DC. Juin 2019, p. 48 ;

23 Le Plan Stratégique de Développement du Trésor Public 2021-2025 comporte cinq (5) axes dont découlent vingt-quatre (24) objectifs stratégiques ; il s'agit de : i) poursuivre le processus de modernisation du trésor public (Axe stratégique 1) ; ii) optimiser la gestion de la trésorerie de l'Etat (Axe stratégique 2) ; iii) améliorer la qualité comptable (Axe stratégique 3) ; iv) renforcer la transparence et la bonne gouvernance (Axe stratégique 4).

l'amélioration du capital humain ; iii) du renforcement de l'inclusivité du processus de développement ; iv) de la réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques et aux problèmes environnementaux ; v) de la promotion d'une gouvernance encore plus efficace, transparente et participative.

Ces cinq (5) priorités stratégiques, représentant de véritables leviers de développement durable pour la Côte d'Ivoire, ont été déclinées en huit Résultats escomptés censés induire, d'ici à 2025, des changements catalytiques au bénéfice des personnes laissées pour compte ou à risque de l'être.

Le total des ressources indicatives requises pour la mise en œuvre du CCDD sur une période de cinq ans s'élève à 650 668 629 USD avec un écart budgétaire à mobiliser de 454 253 869 USD, soit 70 % des ressources totales. La stratégie de partenariat et de mobilisation conjointe de ressources pour le financement du déficit budgétaire prend en compte la mise en place d'un fonds fiduciaire multipartenaire, le renforcement du partenariat avec les fonds verticaux, les partenaires multilatéraux et bilatéraux, ainsi que le secteur privé²⁴.

En 2021, première année de mise en œuvre, les ressources requises pour l'ensemble des plans de travail conjoints s'élèvent à 96 485 133 USD avec un taux d'exécution global de 55%²⁵.

III.2. Mobiliser des ressources financières supplémentaires

Des ressources financières supplémentaires ont été mobilisées dans le cadre du Document de stratégie pays (DSP) 2018-2022. Approuvée par les Conseils le 25 septembre 2018, cette stratégie pays de la BAD a pour objectif principal, d'accélérer la diversification économique et la transformation structurelle de l'économie ivoirienne, afin de la rendre plus inclusive, durable et résiliente aux chocs.

Aligné sur le Plan national de développement (PND) 2016-2020 de la Côte d'Ivoire, elle est articulée autour des deux piliers suivants : (i) renforcer les infrastructures structurantes et la gouvernance pour la compétitivité de l'économie et l'efficacité des investissements et (ii) développer les chaînes de valeurs agro-industrielles, pour une croissance inclusive et durable.

La revue à mi-parcours du DSP 2018-2022, combinée avec celle de la performance du portefeuille du pays (RPPP) a permis d'évaluer les progrès réalisés dans leur mise en œuvre respective et de proposer, le cas échéant, des orientations stratégiques pour la période restante du DSP (2021-2022).

Les ressources mobilisées pour la mise en œuvre du DSP sur la période 2018-2020 s'élèvent à 1000,8 MUC, soit 56,3% en termes d'engagement financier du programme indicatif d'opérations à mi-parcours. Le Guichet BAD a été la principale source de financement (94,3%), suivi du FAD (3,3%). Les cofinancements (avec Union européenne, GAFPS et Fonds verts pour le climat) et les ressources des fonds spéciaux ont été faibles (2,2%).

Un total de 19 opérations ont été approuvées sur 27 initialement prévues à mi-parcours de la mise en œuvre du DSP, soit un taux de réalisation de 70,4%. Les opérations approuvées sont

²⁴ Cf. Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (CCDD), Côte d'Ivoire 2021-2025, p. 3 ;

²⁵ Cf. Rapport Annuel 2021, Résultats du Système des Nations-Unies, Côte d'Ivoire, p. 51

constituées essentiellement de projets nationaux (17 sur 19) et se concentrent sur le pilier I (13) contre 4 pour le deuxième pilier et deux (2) opérations multisectorielles à caractère transversal.

Deux opérations multisectorielles (à caractère transversal) ont été approuvées pour un montant de 93,6 MUC, à savoir le Programme de codage pour l'emploi (Rockefeller fondation) et le Projet d'appui au programme social du Gouvernement (PSGov) 2019-2020²⁶.

III.3.1. Renforcer de la viabilité à long terme de la dette

Le gouvernement a fait des efforts pour renforcer la gestion de la dette. Pour preuve, les progrès continus en matière de politique et de gestion de la dette ont vu le score du pays sur l'indicateur (Q3) de l'évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA) passer de 3.5 à 4 en 2020.

Par ailleurs, le pays dispose d'une stratégie de la dette à moyen terme (SDMT). Elaborée annuellement depuis 2012 par le Comité National de la Dette Publique (CNDP) et adoptée par le Gouvernement, conformément au Règlement N°09/2007/CM/UEMOA portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats membres de l'UEMOA, elle est régulièrement mise à jour, évaluée et ajustée en fonction des besoins de financement et de l'environnement extérieur.

Les deux (2) premières stratégies 2013-2017 et 2015-2019 ont été élaborées dans un contexte marqué par la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2012-2015. La Côte d'Ivoire avait également conclu un Programme économique et financier avec le FMI. La SDMT 2016-2020 a coïncidé avec le début de réalisation du PND 2016-2020, dans un environnement économique et financier national stable, favorable à la croissance et marqué par un endettement modéré avec un ratio dette/PIB (42,2% à fin 2015), largement en dessous de la norme communautaire fixé à 70%²⁷.

La présente SDMT 2019-2023, actualisée pour la période 2020-2023, a été élaborée dans le contexte ci-après décrit.

- Le cadre macroéconomique reste dynamique et favorable. Il est exprimé par une croissance soutenue du PIB réel, maintenue à sa moyenne projetée de 5,7% sur la période 2020-2023. A fin 2021, la croissance est attendue à 6,5% contre 1,8% en 2020.
- Le déficit budgétaire se dégrade 2,3% à 5,6% du PIB de 2019 à 2020 et devrait s'améliorer pour atteindre 3% du PIB à partir de 2023 conformément aux critères de convergence de l'UEMOA²⁸.

La SDMT 2018-2023 actualisée sur la période 2019-2023, préconisait le recours aux financements dans un rapport 60-40 de ressources extérieures et intérieures.

Dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement met à jour son Plan annuel d'emprunt (PAE). Le plan de financement annuel de 2020 proposait une mobilisation suivant la proportion d'environ 60-40 de ressources extérieures et intérieures. L'évaluation à fin 2020 de ce plan

²⁶ Cf. Côte d'Ivoire : Revue à mi-parcours du Document de Stratégie Pays (DSP 2018-2022) combiné avec la revue de la performance du portefeuille pays 2021, p. 10 ;

²⁷ Cf. Stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT) 2017-2021, Juillet 2106, CNDP, p. 1 ;

²⁸ Cf. Stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT) 2019-2023 (Actualisation d'Avril 2021), CNDP, p.2;

indique un niveau de décaissement total de 3 197, 2 milliards contre 2 878,6 milliards en prévision, soit une augmentation de 317,6 milliards (11,0 %) en liaison avec la crise sanitaire de la COVID-19²⁹.

III.3.2. Renforcer le dispositif d'encouragement des investissements

Pour renforcer le dispositif d'encouragement des investissements, plusieurs réformes ont été initiées par le Gouvernement, notamment celles relatives au cadre de gouvernance de l'investissement privé, à l'environnement des affaires, au soutien des PME et à la mobilisation des capitaux privés nationaux et étrangers.

En matière d'environnement des affaires et d'appui au secteur privé, le rapport sur la gouvernance en Afrique, selon l'indice Mo Ibrahim met en exergue une amélioration substantielle du rang du pays. En effet, la Côte d'Ivoire est passée de la 41ème place en 2008 à la 18ème en 2020 soit un gain de 23 places en 12 ans.

Au niveau mondial, selon l'indice Doing Business de la Banque Mondiale, la Côte d'Ivoire est passée de la 142ème place en 2016 à la 110ème en 2020, soit un gain de 32 places en 8 ans, avec une position parmi les Top 10 de pays les plus réformateurs dans le monde.

Au total, ce sont plus de 62 réformes importantes qui ont été réalisées visant notamment la simplification des procédures administratives, la réduction significative des lourdeurs administratives, l'accroissement de l'efficacité et la réactivité de l'Administration publique, la transparence et la sécurisation de la propriété foncière ainsi que le renforcement du cadre juridique et réglementaire des affaires.

Au nombre des réformes, figurent l'introduction d'un nouveau code des investissements révisé et adopté le 1^{er} août 2018, la mise en place d'un guichet unique pour la création d'entreprises réduisant significativement le délai de constitution, la dématérialisation des procédures à travers la mise en place d'un portail unique des services à l'investisseur, la création du tribunal de commerce d'Abidjan.

Le nouveau code des investissements comporte nombre d'innovations allant du renouvellement du cadre institutionnel au réaménagement des règles fiscales en passant par de nouvelles obligations à la charge des investisseurs. Il s'inscrit ainsi dans un objectif de transparence et d'attractivité des investissements.

Parmi les innovations majeures, deux éléments particuliers méritent l'attention dans la perspective de l'agenda global de réformes du régime juridique international des investissements pour le développement durable : (1) les modes de règlement de différends relatif aux investissements et (2) la promotion des investissements productifs et socialement responsables et les exigences en matière du contenu local.

Trois principales observations résultent de la nouvelle disposition sur le règlement des différends : (a) Le retrait de l'accès direct à l'arbitrage CIRDI ; (b) l'inclusion d'une clause d'option irrévocable pour l'investisseur ; et (c) la promotion de l'arbitrage institutionnel de l'OHADA.

²⁹ Cf. Stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT) 2019-2023 (Actualisation d'Avril 2021), CNDP, p.2.

Contrairement à l'ancien code, qui se limitait à des références ponctuelles et parfois allusives, le nouveau code affirme expressément qu'il a pour but de promouvoir le développement durable en favorisant des investissements productifs et socialement responsables.

L'objectif de développement durable se manifeste également à travers les nouvelles dispositions relatives au contenu local pour un renforcement de l'impact socio-économique de l'investissement sur le territoire national.

IV- DEFIS DES CIBLES SPECIFIQUES AUX FINANCES

De nombreux défis restent à relever pour : i) améliorer la mobilisation des ressources nationales ; ii) tenir des engagements internationaux en matière d'aide publique au développement ; iii) mobiliser des ressources financières supplémentaires ; iv) assurer la viabilité à long terme de la dette ; et v) accroître des investissements privés et renforcer leur qualité.

IV.1. Défi pour l'amélioration de la mobilisation de ressources nationales

Afin de se donner les moyens d'accomplir son objectif de transformation économique, il apparaît donc indispensable d'engager une réforme fiscale de grande ampleur. Le plan de rationalisation des exonérations fiscales et douanières 2020-2024 adopté en 2019 et dont la mise en œuvre a été reportée en 2021 devrait rapporter près de 0,75% du PIB d'ici 2023 selon le FMI³⁰.

Dans cette optique, l'administration fiscale poursuit et vulgarise les processus de modernisation et dématérialisation des procédures. Depuis 2016, la Côte d'Ivoire a très fortement amélioré le fonctionnement de l'administration fiscale (e-impôt, formulaire unique de déclaration fiscale, DGI mobile, Net Collect Service, etc.). Le défi réside désormais dans la prolongation de ces efforts dans la durée, en continuant d'investir dans les systèmes informatiques par exemple, ou en assurant le suivi des différentes initiatives susmentionnées.

De plus, un défi important réside dans le suivi des dépenses fiscales liées notamment à l'application des dispositions du nouveau Code des investissements afin d'éviter de sombrer dans un perpétuel cycle d'incitations fiscales généreuses de nature à fragiliser le dispositif fiscal.

Aussi, la Côte d'Ivoire, est-elle pleinement engagée dans la lutte contre la fraude fiscale avec des défis pour le renforcement de la gouvernance dans les secteurs clés de l'économie. Il s'agira d'affiner l'analyse-risque avec la définition d'indicateurs à partir du scoring des entreprises, de renforcer le nombre et les capacités des agents de l'administration en charge des contrôles, et d'exécuter l'intégralité des plans de formation.

La poursuite de ces initiatives devrait être renforcée avec les services de certaines parties prenantes, notamment la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Générale des Douanes (DGD), la Police Nationale et les Directions Générales du Commerce intérieures et extérieures. Enfin, un renforcement de l'interconnexion des bases de données serait également nécessaire.

³⁰ Cf. PND 2021-2025, Diagnostic stratégique, tome 1, p. 11

IV.1.1 Défis pour la tenue des engagements en matière d'aide publique au développement

Au niveau du Système des Nations-Unies, les priorités pour 2022 et sans doute, les années à venir, auront trait : i) à la diffusion des données et à l'appui dispositif national de statistique ; ii) au renforcement de la résilience des communautés et des services sociaux de base dans les régions du Bounkani et du Tchologo ; iii) au renforcement de la cohésion sociale ; iv) au recours des approches régionales pour adresser les questions transfrontalières ; v) au renforcement du partenariat stratégique et au financement

1. Données et statistiques

Il s'agira de valoriser et d'apporter un appui à la diffusion des données de l'Enquête Démographique et Santé et du Recensement Général de l'Habitat et de la Population et de fournir un appui coordonné au renforcement du dispositif national de statistique, en vue de la collecte et l'analyse de données désagrégées. Cela permettra de renforcer une approche territoriale des politiques publiques qui cible les personnes les plus éloignées et laissées pour compte.

2. Initiative inter-agence Nord-Est

Pour appuyer le Gouvernement dans sa réponse aux défis humanitaires, sécuritaires et de développement auxquels les régions du Bounkani et du Tchologo font face, un programme visant à renforcer la résilience des communautés et les services sociaux de base, sera formulé sur la base des avantages comparatifs du SNUD et mis en œuvre en 2022. Le SNUD entend également mobiliser les partenaires techniques et financiers pour accompagner cette initiative conjointe.

3. Cohésion sociale

Le renforcement de la cohésion demeure une priorité pour l'Équipe-Pays. En collaboration avec les autorités nationales, une initiative de partage d'expériences sur les initiatives de cohésion sociale sera organisée afin de permettre de définir un plan d'action national.

4. Approches régionales

L'Équipe-Pays poursuivra la mise en œuvre des deux (2) projets transfrontaliers : Gestion participative des ressources naturelles (FAO, OIM, PNUE) et Gouvernance transfrontalière entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso (UNICEF, PNUD). L'Équipe-Pays pourra envisager une duplication du programme de résilience dans la zone frontière Côte d'Ivoire-Mali, dans le but de prévenir l'extrémisme et de renforcer l'accès des populations aux services sociaux de base. Aussi, les interactions seront renforcées entre l'Équipe-Pays de Côte d'Ivoire et celles des pays voisins dans le but de dynamiser le travail conjoint, le partage de connaissances et de bonnes pratiques

5. Partenariat stratégique et financement

Le renforcement du partenariat avec les institutions financières internationales, le secteur privé s'avère important pour catalyser certains financements publics et privés. Dans cette optique, des dialogues approfondis « deep dive » avec la Banque Mondiale, la BAD, l'Union Européenne seront organisées. Les opportunités de financement à travers les fonds verticaux seront davantage explorées comme levier pour renforcer les initiatives conjointes. L'établissement de nouveaux partenariats sera également essentiel pour s'attaquer de manière transformatrice aux questions de vulnérabilités³¹.

IV.1.2 Défis pour la mobilisation des ressources financières supplémentaires

L'approche holistique du PACA-CI se présente comme une opportunité pour l'accélération de la transformation structurelle de l'économie qui constitue le défi de développement majeur de la Côte d'Ivoire selon le bilan diagnostique du PND 2021-2025.

Dans son mot introductif, le Premier Ministre a rassuré les partenaires bilatéraux et multilatéraux ainsi que les investisseurs privés sur l'exécution du Plan national de développement (PND) 2021-2025 dans le strict respect du principe de viabilité et de soutenabilité de la dette publique.

Selon le Premier Ministre, Patrick Achi, Il a ajouté que les investissements aussi bien publics que privés, nécessiteront un changement de paradigme, notamment de gestion et de gouvernance des projets d'investissements. Cela va impliquer, au niveau de l'administration publique, l'amélioration de l'efficacité de la dépense, des gains d'efficacité grâce à la digitalisation, le renforcement de la transparence et de la redevabilité, une lutte ferme et absolue contre toute forme de corruption, et enfin, une évolution qualitative des ressources humaines afin d'épouser « l'approche-résultat » dans la conduite des projets et programmes.

Il a également indiqué que le Gouvernement a décidé de faire de l'amélioration de la capacité d'absorption des financements un enjeu stratégique de son action. Il a aussi insisté sur la nécessité pour le Gouvernement de renforcer le rôle moteur du secteur privé, qui devra représenter par ses investissements 30% du PIB d'ici 2030³².

La Côte d'Ivoire a fait de l'amélioration du climat des affaires et du renforcement des capacités des PME, des axes majeurs de sa politique de développement à travers les réformes entreprises depuis le PND 2012-2015 et le PND 2016-2020. Cependant, si les réformes entreprises durant cette dernière décennie ont permis des avancées en matière de climat des affaires et ont induit une augmentation de 74,5% des flux entrants d'investissements directs étrangers (IDE) entre 2016 et 2019, selon le rapport sur l'investissement dans le monde 2020 de la CNUCED, elles se sont révélées insuffisantes pour avoir un effet de levier sur l'ensemble de l'économie. En adressant les défis en matière de climat des affaires concomitamment et selon une approche holistique, le PACA-CI est cohérent avec le PND 2021-2025

Le PACA-CI contribuera à la transformation structurelle de l'économie ivoirienne, à travers une démarche holistique permettant de générer une croissance inclusive et résiliente. Cela passe

³¹ Cf. Rapport Annuel 2021 Résultats du Système des Nations Unies Côte d'Ivoire, p. 55-56 ;

³² Cf. COMMUNIQUE FINAL DU GROUPE CONSULTATIF DE LA COTE D'IVOIR, 15 juin 2022 au Sofitel Hôtel Ivoire à Abidjan

par le biais du renforcement de la compétitivité des entreprises et de l'attractivité des pôles économiques régionaux, autres que le District d'Abidjan. L'intégration de cette démarche holistique et inclusive contribuera à développer l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes, (i) par le renforcement de l'inclusion financière numérique et (ii) par le rétrécissement du gap numérique entre les zones urbaines et rurales, d'une part, et les grandes entreprises et les PME d'autre part.

Le PACA-CI développe une approche holistique pour l'amélioration du climat des affaires et vise à accompagner la Côte d'Ivoire afin que la transformation structurelle de l'économie ne soit pas limitée au District d'Abidjan, mais prenne en compte les autres pôles économiques régionaux. Les zones concernées du programme concernent tout le territoire national (zones urbaines et rurales), en particulier pour les activités digitales réalisées par le CEPICI pour l'attraction des investissements, l'inclusion financière et l'accès des PME au numérique et la formalisation des entreprises informelles qui permettra que 30.000 agents économiques passent du secteur informel au secteur formel en bénéficiant du statut de l'entrepreneur.

IV.2. Défi de la viabilité à long terme de la dette

A fin mai 2021, l'analyse de viabilité de la dette de la Côte d'Ivoire indique que le risque de surendettement est modéré. Tous les indicateurs d'endettement extérieur de solvabilité (Valeur Actuelle de la dette extérieure/PIB et Valeur Actuelle de la dette extérieure/Exportations) demeurent en dessous de leurs seuils respectifs sur la période 2021-2031. Aussi, le ratio service de la dette extérieure rapporté aux exportations reste en dessous de son seuil sur la période 2021-2031. Par contre, le ratio service de la dette extérieure rapporté aux recettes budgétaires dépasse son seuil de référence (18%) en 2025 de 18,62%³³.

Bien que la dette publique reste soutenable avec un risque de surendettement modéré, les vulnérabilités aux chocs se sont accrues. La dette publique du Gouvernement central est passée de 31,7% du PIB en 2016 à 47,8% du PIB à fin 2020 (inférieur au seuil UEMOA de 70% du PIB), reflétant le financement du programme d'investissement public du PND 2016-2020.

L'encours de la dette publique totale était constitué à fin décembre 2020 de 64% de dette extérieure contre 36% de dette intérieure. La dernière AVD menée par le FMI (Rapport pays N°20/321- Décembre 2020) suivant le nouveau cadre de viabilité de la dette a conclu à un risque de surendettement modéré de la Côte d'Ivoire sur la période 2020-2040, pour la dette extérieure et la dette publique totale. Les indicateurs de solvabilité et de liquidité demeurent tous en dessous de leurs seuils respectifs sur la période 2020-2030 dans le scénario de référence.

Toutefois, les tests de résistance ont révélé de fortes vulnérabilités de la dette extérieure et de la dette publique totale aux chocs. Le ratio service de la dette extérieure / recettes, estimé à 17,1% en 2020, est désormais très proche du seuil de risque accru de surendettement à moyen terme. La capacité du pays à faire face à d'importants chocs exogènes reste limitée. Les autorités devraient privilégier les financements semi-concessionnels par rapport aux financements commerciaux tout en renforçant les efforts de mobilisation des ressources intérieures pour réduire le déficit primaire³⁴.

³³ Cf. PND 2021-2025, Orientations stratégiques, tome 2, p. 170 ;

³⁴ Cf. Côte d'Ivoire : Revue à mi-parcours du Document de Stratégie Pays (DSP 2018-2022) combiné avec la Revue de la performance du portefeuille pays 2021, Juin 2021, p. 3 ;

Ce défi devra être relevé dans la mesure où des travaux de chercheurs mentionnent des risques d'insoutenabilité de la dette ivoirienne à long terme. En effet, à partir des résultats des tests de stationnarité de certains indicateurs macroéconomiques (séries de dette et du solde primaire, série dette/PIB, service de la dette/recettes nettes d'exportation), et des relations de cointégration entre certains indicateurs macroéconomiques (séries de la dette et du solde primaire, séries des recettes, des dépenses et de la dette), il a démontré que la dette de la Côte d'Ivoire ne sera pas soutenable à long terme³⁵. Par ailleurs, des résultats empiriques obtenus à partir de l'approche de Quintos (1995) et de Bohn (2007), montrent que la dette publique de la Côte d'Ivoire est faiblement soutenable³⁶.

IV.2.1 Défi pour l'accroissement des investissements privés et renforcement de leur qualité

L'accélération de la transformation structurelle de l'économie requiert une modernisation de cette économie qui passe par un accroissement des investissements privés. Pour ce faire, le principal défi à relever ici est l'accroissement des investissements privés et le renforcement de leur qualité.

IV.3 PERSPECTIVES POUR L'ATTEINTE DES CIBLES SPECIFIQUES AUX FINANCES

Pour relever les nombreux défis relatifs aux cibles spécifiques aux finances, des mesures et des politiques sont envisagées. Ces initiatives ont trait : i) à l'optimisation du recouvrement des recettes fiscales ; ii) aux engagements pris en matière d'aide publique au développement ; iii) à la mobilisation des ressources financières supplémentaires ; iv) à la viabilité à long terme de la dette ; et v) aux dispositifs d'encouragement des investissements.

IV.3.1 Optimisation du recouvrement des recettes fiscales

La politique fiscale sur toute la période de projection 2015-2035 est essentiellement axée sur la poursuite des réformes fiscales et des systèmes actuels de recouvrement en cohérence avec les objectifs du PND 2021-2025. La pression fiscale évoluerait de 12,2% en 2021 à 13,3% en 2025. Ces réformes permettront au Gouvernement de mobiliser d'importantes ressources propres pour financer en partie son programme de développement³⁷.

Le Gouvernement envisage de mobiliser davantage de ressources intérieures sur les moyens et longs termes pour faire face à ses besoins de financement. Conformément à la SDMT 2019-2023, les nouveaux financements devraient être mobilisés à hauteur de 69,8% sur le marché domestique et à concurrence de 30,2% à l'extérieur³⁸.

Par ailleurs, le Gouvernement devrait s'atteler à la mise en œuvre effective des réformes contenues dans le PND 2021-2025 en vue d'assurer la transformation structurelle de l'économie et d'atteindre l'objectif d'une croissance économique forte, soutenue et inclusive ainsi que l'optimisation du recouvrement des recettes fiscales.

³⁵ Cf. TAWA Kouadio K.G [2022], Soutenabilité de long terme de l'endettement ivoirien Thèse de doctorat, Université Félix Houphët-Boigny de Cocody ;

³⁶ Cf. SIBY Mahi G. [2020], Dette publique et croissance économique en Côte d'Ivoire, Thèse de doctorat, Université d'Orléans ;

³⁷ Cf. PND 2021-2025, Orientations stratégiques, tome 2, p. 169

³⁸ Cf. PND 2021-2025, Orientations stratégiques, tome 2, p. 169

Aussi, faut-il prendre certaines mesures importantes, entre autres : i) la publication et l'exploitation des résultats des travaux de la commission de réformes dont la mission consiste à proposer des mesures correctives des insuffisances du système fiscal pour une meilleure compétitivité de l'économie ivoirienne ; ii) la poursuite de la réforme de l'Administration fiscale, la révision des exonérations, l'élargissement de l'assiette fiscale aux petites et moyennes entreprises, la fiscalisation progressive du secteur informel ; iii) l'institution d'un identifiant unique des entreprises ; iv) l'achèvement de la mise en œuvre du Compte Unique du Trésor (CUT), pour une meilleure gestion de la trésorerie de l'Etat³⁹.

IV.3.2 Engagements en matière d'aide publique au développement

Pour soutenir le développement socio-économique inclusif de la Côte d'Ivoire, le Cadre de Coopération pour le Développement Durable envisage que le pays, d'ici à 2025, accomplira des progrès significatifs vers l'atteinte des objectifs de développement national alignés sur les ODD à travers les cinq priorités stratégiques suivantes :

- Accélération de la transformation structurelle de l'économie ;
- Amélioration du capital humain ;
- Renforcement de l'inclusivité du processus de développement ;
- Réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques et aux problèmes environnementaux ;
- Promotion d'une gouvernance encore plus efficace, transparente et participative.

Ces cinq (5) priorités stratégiques, représentant de véritables leviers de développement durable pour la Côte d'Ivoire, ont été déclinées en huit Résultats escomptés censés induire, d'ici à 2025, des changements catalytiques au bénéfice des personnes laissées pour compte ou à risque de l'être.

Le total des ressources indicatives requises pour la mise en œuvre du CCDD sur une période de cinq ans s'élève à 650 668 629 USD avec un écart budgétaire à mobiliser de 454 253 869 USD, soit 70 % des ressources totales⁴⁰.

IV3.3 Mobilisation des ressources financières supplémentaires

Pour poursuivre la transformation structurelle de l'économie ivoirienne, des ressources financières supplémentaires vont être mobilisées, notamment dans l'exécution du Programme d'Appui à l'Amélioration du Climat des Affaires (PACA-CI) 2022-2024 et du Plan national de développement (PND) 2021-2025.

1. Programme d'Appui à l'Amélioration du Climat des Affaires (PACA-CI) 2022-2024

Le PACA-CI est un appui institutionnel qui vise la transformation structurelle de l'économie ivoirienne et le renforcement de la compétitivité des entreprises locales, en particulier les PME, dont celles détenues et gérées par les femmes. Le programme permettra la levée des obstacles

³⁹ Cf. PND 2021-2025, Orientations stratégiques, tome 2, p. 170

⁴⁰ Cf. Cadre de Coopération des Nations Unies pour le développement durable-Côte d'Ivoire 2021 2025, Novembre 2020, p.1 ;

en matière de climat des affaires, afin d'accroître l'inclusivité et la résilience de la croissance et d'assurer des emplois et des revenus décents aux populations.

Il est également un instrument destiné à faciliter l'accès au financement et aux mécanismes de garanties, en particulier pour les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) détenues par les femmes.

La stratégie visée dans le cadre du PACA-CI permettra, dans le contexte de la ZLECAF, d'accroître la valeur ajoutée de la production nationale, ainsi que les parts de marché des entreprises locales, dans un environnement sécurisé et adapté aux changements climatiques.

Par le renforcement de l'écosystème des MPME, le PACA-CI va améliorer le climat des affaires dans le pays en vue d'une attraction plus massive des investissements directs étrangers et locaux.

Spécifiquement, le PACA-CI a pour objectifs de renforcer les mécanismes d'appui à la compétitivité du secteur privé et d'améliorer l'accès aux marchés nationaux et d'exportation. Ces objectifs sont poursuivis à travers :

- la digitalisation de l'économie par la dématérialisation des procédures administratives ;
- la mise en place des mécanismes d'attraction des investissements et l'inclusion financière numérique ;
- l'accès au financement pour le développement d'activités à valeur ajoutée ;
- l'amélioration des dispositifs d'appuis industriels ;
- la facilitation de l'accès aux marchés nationaux et d'exportation ;
- une meilleure insertion à l'économie des PME et des populations rurales ;
- la levée des obstacles au développement de l'entrepreneuriat féminin et à la formalisation de leurs activités économiques ;
- et la transition écologique vers une croissance verte.

Pour atteindre ces objectifs, le PACA-CI est structuré autour des trois composantes suivantes : i) l'appui à la compétitivité du secteur privé ; ii) l'accès aux marchés nationaux et d'exportation et iii) la gestion du programme.

Pour le financement de la phase 1 du Programme d'Amélioration du Climat des Affaires pour une transformation structurelle de l'économie ivoirienne (PACA-CI), le Fonds africain de Développement (FAD) a octroyé à la Côte d'Ivoire 8,177 milliards de FCFA⁴¹.

2. Plan national de développement (PND) 2021-2025

Pour l'exécution du Plan national de développement (PND) 2021-2025, le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire en partenariat avec la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, le Système des Nations Unies, l'Union Européenne, la Banque Islamique de Développement et le Secteur privé national et international, a organisé un Groupe Consultatif pour la mobilisation des ressources nécessaires au financement du Plan National de Développement (PND 2021-2025), le 15 juin 2022 au Sofitel Hôtel Ivoire à Abidjan.

Il ressort de cette présentation que le montant total des investissements à réaliser sur la période 2021-2025 s'élève à 59 000 milliards de FCFA (soit environ 100 milliards de dollars) dont

⁴¹ Cf. Conseil des ministres, le mercredi 04 mai 2022 à Abidjan ;

environ 43 646,4 milliards pour le secteur privé soit 74%. Le besoin de financement destiné à l'investissement public est de 9 335,6 milliards de FCFA (15,5 milliards de dollars) à mobiliser auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux de développement.

Au final, les annonces de financement des partenaires bilatéraux et multilatéraux de développement sur la période programmées 2021-2025 s'élèvent à 26 180 milliards de dollars, soit 15 707 milliards de FCFA. Ce niveau de mobilisation exceptionnel représente une réalisation de l'objectif du groupe consultatif de 168,2%⁴².

3. Viabilité à long terme de la dette

La composition espérée du portefeuille de la dette publique à l'horizon 2023 est une répartition de 77-23 entre la dette extérieure et la dette intérieure contre une répartition de 64-36 en 2018. La dette exposée aux fluctuations de taux de change en 2023 devrait être réduite à 29,1% contre 36,9% en 2018.

La part de la dette intérieure arrivant à échéance dans un an devrait être limitée à 17% en 2023 contre 20% en 2018 en liaison avec le profil de la dette existante et la base des investisseurs qui repose encore principalement sur les banques.

Il ressort de l'actualisation des données à fin 2020 que la composition du portefeuille de la dette publique à l'horizon 2023 s'établirait à 66-34 entre la dette extérieure et la dette intérieure contre une répartition espérée de 77-23. En outre, la dette exposée aux fluctuations de taux de change attendue à 36,9% se situerait à 20,5%. Par ailleurs, la dette intérieure arrivant à échéance dans un (1) an devrait être de 13,2% à fin 2023 contre 16% espéré.

En somme, les objectifs ciblés des indicateurs de coûts et de risque ont été atteints et dépassés. Par conséquent, la SDMT 2019-2023 est reconduite avec une répartition d'environ 60-40 en 2021 entre la dette extérieure et la dette intérieure et une répartition de 50-50 entre la dette extérieure et la dette intérieure sur la période 2022-2023.

Il convient d'indiquer à toutes fins utiles que le poids de la dette libellée en Euro grandissant dans le portefeuille assure en l'état actuel une atténuation de risque de change mais génère à terme une forte exposition aux réalités au sein de la zone franc CFA notamment dans la perspective de la prochaine monnaie unique Eco.

Au cours des prochaines années, l'Etat devrait privilégier des financements qui aident à réduire le risque de refinancement de la dette intérieure et le risque de change. Plus précisément, les besoins de financement devraient être couverts en moyenne selon un rapport 52-48 d'instruments de financement extérieur et intérieur sur la période 2021-2023.

Cette stratégie opte pour une proportion quasiment égale de dette extérieure et de dette intérieure avec une prépondérance pour les financements libellés en euro.

Les financements intérieurs seraient maintenus en moyenne à 48% en vue d'animer le marché financier régional tout en privilégiant les instruments de moyen et long terme⁴³.

⁴² Cf. COMMUNIQUE FINAL DU GROUPE CONSULTATIF DE LA COTE D'IVOIRE, 15 juin 2022

⁴³ Cf. Stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT) 2019-2023 (Actualisation d'Avril 2021), CNDP, p.7-8 ;

IV.3.4 Dispositifs d'encouragements des investissements

La Côte d'Ivoire à travers un ensemble de réformes au niveau du climat des affaires, a amélioré le taux d'investissements privés. Elle compte faire passer ce taux de l'ordre de 1,3% du PIB en 2019 à 2,4% en 2025, avec un niveau relativement important des investissements directs étrangers (IDE). Il ressort ainsi un objectif d'augmenter les investissements productifs de l'ordre de 20% du PIB en 2018 à 32,2% en 2025, dont 25% d'investissement privé, contre 14,5% en 2019⁴⁴.

La compétitivité de l'économie devrait s'améliorer avec une augmentation des flux d'investissements aussi bien dans les secteurs fortement capitalistiques (les mines, l'agro-industrie, la cimenterie, et l'électricité), que dans les secteurs à fort potentiel d'emplois comme l'agriculture (+2% du PIB) et le secteur manufacturier (dans son ensemble, +13% du PIB).

Globalement, le taux d'investissement de la Côte d'Ivoire – de l'ordre de 20% du PIB en 2018 devrait croître pour se situer à 32,2% en 2025. En effet, la quasi-totalité des pays qui soutiennent un taux de croissance de cet ordre ont des taux d'investissement supérieurs à 30% du PIB (Vietnam, Malaisie, Inde), et certain bien au-delà (plus de 40% pour la Chine et l'Éthiopie)⁴⁵.

Pour ce faire, il conviendrait : i) de renforcer l'écosystème de la politique de l'investissement, ii) d'accroître la promotion des investissements privés, iii) de renforcer le dispositif de statistiques et de suivi et évaluation des investissements privés en Côte d'Ivoire.

1. Renforcer l'écosystème de la politique d'investissement

Pour la coordination des actions de l'écosystème de la politique d'investissement, l'Etat en liaison avec les acteurs du secteur, veillera à faire : (i) la mise en place d'une plateforme collaborative entre les acteurs de l'investissement privé en Côte d'Ivoire et ; (ii) le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire de l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire et des structures sous tutelle impliquées dans l'écosystème de l'investissement privé.

S'agissant des réformes pour faciliter l'écosystème de la politique d'investissement, le Gouvernement procédera : (i) à la mise en place d'une plateforme collaborative entre les acteurs de l'investissement privé en Côte d'Ivoire ; (ii) au renforcement du cadre institutionnel et réglementaire de l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire et des structures sous tutelle impliquées dans l'écosystème de l'investissement privé ; (iii) à l'opérationnalisation de la rationalisation et la dématérialisation des licences et permis d'affaires ; (iv) à la facilitation des procédures fiscales d'entreprises et ; (v) au développement du contenu local en faveur des PME à capitaux majoritairement nationaux⁴⁶.

2. Accroître la promotion des investissements privés

Pour promouvoir les investissements privés, il est envisagé : (i) le renforcement des capacités matérielles, humaines et financières des structures en charge de la promotion de l'investissement privé et de l'entrepreneuriat ; (ii) le développement et le renforcement des outils de planification stratégique et opérationnelle ; (iii) la réalisation du projet Ivoire Technopolis ; (iv) la mise en

⁴⁴ Cf. PND 2021-2025, Orientations stratégiques, tome 2, p. 163

⁴⁵ Cf. PND 2021-2025, Orientations stratégiques, tome 2, p. 63

⁴⁶ Cf. PND 2021-2025, Orientations stratégiques, tome 2, pp. 65-66 ;

place d'un système de gestion électronique de la documentation et de numérisation des archives et ; (v) l'implémentation de la norme Qualité ISO 9001 et faire la mise en conformité à la Réglementation Environnementale et Sociétale en vigueur des structures en charge de la promotion de l'investissement privé et de l'entrepreneuriat (Code des Investissements, Code de l'Environnement, Loi du Développement Durable...).

Pour ce faire, il conviendra notamment, de : (i) développer et évaluer les programmes de référence en matière de promotion des investissements privés impliquant les Partenaires Techniques et Financiers ; (ii) renforcer le mécanisme d'attraction, de ciblage des IDE en adéquation avec les priorités du PND 2021-2025 ; (iii) renforcer le mécanisme de suivi des investisseurs (IDE et IDN) ; (iv) organiser tous les deux (2) ans, le Forum Investir en Côte d'Ivoire (ICI) ; (v) renforcer et accroître les Investissements Directs Nationaux ; (vi) améliorer les services liés à l'application du Code des Investissements ; (xi) vulgariser le Code des Investissements auprès du secteur privé ; (vii) renforcer les prestations relatives à l'acquisition des terrains à usage industriel en Côte d'Ivoire ; (viii) mettre en place un mécanisme d'attraction et de suivi des investissements de la diaspora en Côte d'Ivoire⁴⁷.

3. Renforcer le dispositif de statistiques et de suivi et évaluation des investissements privés en Côte d'Ivoire

S'agissant du dispositif de statistiques et de suivi et évaluation des investissements privés en Côte d'Ivoire, l'Etat, en liaison avec les acteurs, compte : (i) mettre en place le Guichet Unique de Déclaration des Investissements Privés (GUDIP) ; (ii) renforcer le dispositif de suivi-évaluation des projets / programmes des investissements privés par la Télédéclaration et ; (iii) élaborer et mettre en place un mécanisme de diffusion des informations statistiques sur les investissements privés⁴⁸.

V- TECHNOLOGIE

L'un des sous-thèmes de l'ODD 17 a trait à la technologie qui regroupe trois cibles, à savoir : i) la coopération scientifique et technologique, ii) les transferts ciblés de technologies et iii) les capacités scientifiques et technologiques.

L'indicateur pour mesurer la coopération scientifique et technologique (17.6), porte sur le renforcement de l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation. En ce qui concerne la cible relative aux transferts ciblés de technologies, elle est évaluée par la promotion du transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement (17.7). Quant à l'indicateur relatif au renforcement à l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications (17.8), il permet d'apprécier les capacités scientifiques et technologiques.

⁴⁷ Cf. PND 2021-2025, Orientations stratégiques, tome 2, p. 66

⁴⁸ Cf. PND 2021-2025, Orientations stratégiques, tome 2, p. 66

V.1 Etat des lieux de la technologie

Pour faire le point d'atteinte des trois (3) cibles (la coopération scientifique et technologique, les transferts ciblés de technologies, les capacités scientifiques et technologiques) regroupées sous le sous-thème technologie, on examinera : i) le dispositif de la recherche et de l'innovation technologique, ii) le dispositif spécifique de l'innovation et iii) le développement de l'économie numérique.

V.1.1 Dispositif de la recherche et de l'innovation technologique

Les problèmes du dispositif de la recherche et de l'innovation technologique seront évoqués ainsi que la faible productivité de la recherche en Côte d'Ivoire.

1. Problèmes du dispositif de la recherche et de l'innovation technologique

Le secteur de la recherche et de l'innovation technologique comprend plusieurs structures de recherche dont 29 sous tutelles du ministère dans les domaines de l'énergie, de la technologie, des sciences exactes, des sciences de la vie, de la zootechnie et de l'agronomie.

En outre, des centres et instituts de recherche ont bénéficié d'appuis. Il s'agit notamment de : (i) la reconstruction du Centre d'Entomologie Médicale et Vétérinaire (CEMV) de Bouaké ; (ii) la construction de la bio-banque régionale et des laboratoires P3 et P4 ainsi que de l'acquisition des portes à gang à l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire (IPCI) ; (iv) la réhabilitation, l'extension et l'équipement des centres de recherche Lamto Géophysique et Lamto Écologie, du Centre de Recherche Océanologique (CRO), du Centre National de Floristique (CNF) ; (v) la mise en place d'un observatoire de recherche en écologie du parc national de la Comoé en 2018 et ; (vi) la construction d'un centre de documentation et la réhabilitation du laboratoire d'analyse sol, plantes et eau au CNRA.

Relativement au financement de la Recherche scientifique et de l'Innovation Technologique, la part des dépenses liées à la recherche dans le PIB en 2016 est de 0,35% contre 0,12% en 2019 ; alors que la norme, conformément au plan de Lagos élaboré en 1980, recommande aux pays d'Afrique d'affecter au moins 1 % de leur PIB à la recherche.

Le problème central de la Recherche scientifique et de l'Innovation Technologique est la faible performance et l'insuffisante contribution du système national de recherche au développement socioéconomique de la Côte d'Ivoire. Ce problème majeur se manifeste par : (i) la faible utilisation des résultats de la recherche scientifique nationale ; (ii) la faible valorisation et vulgarisation des résultats de la recherche ; (iii) l'absence d'une loi portant orientation et programmation de la recherche scientifique, du développement technologique et de l'innovation ; (iv) le faible financement des activités de la recherche et de l'innovation ; (v) l'insuffisance de financement pour la mise en œuvre des 14 programmes nationaux de recherche élaborés depuis 2017 ; (vi) l'insuffisance des infrastructures et équipements de la recherche ; (vii) l'insuffisance de partenariat avec le secteur privé productif et ; (viii) la faible coopération entre les structures de recherche.

Les causes qui expliquent ce problème central sont, notamment : (i) l'insuffisance de l'offre en matière de recherche ; (ii) la faible demande des produits de la recherche par les acteurs nationaux ; (iii) la faible qualité des résultats de la recherche et de l'Innovation ; (iv) la faible

vulgarisation des résultats de la recherche et ; (v) la fuite de cerveaux (le personnel de la recherche)⁴⁹.

2. Faible productivité de la recherche

La productivité globale de la recherche en Côte d'Ivoire reste très marginale comme l'illustre le classement du pays au rang de 114ème sur 132 pour cet indicateur à l'indice mondial de l'innovation, GII 2021.

De même, en termes d'indicateur relatif à la propriété intellectuelle qui fait référence au nombre et à la qualité des brevets produits au niveau national, la productivité de la Côte d'Ivoire reste largement en deçà des attentes pour ce qui concerne notamment les demandes de brevets présentées auprès des organismes internationaux d'enregistrement.

En septembre 2021, la Côte d'Ivoire occupe le 114ème rang sur les 132 pays présentés dans l'indice mondial de l'innovation (GII) qui classe les économies mondiales en fonction de leurs capacités d'innovation selon 81 indicateurs. Depuis 2019, la Côte d'Ivoire a régressé au GII, se classant 103ème en 2019 et 112ème en 2020. Ces résultats mettent en évidence le faible impact des politiques et des stratégies existantes qu'il importe de corriger, pour instaurer en Côte d'Ivoire un environnement propice à l'innovation.

V.2 Dispositif spécifique de l'Innovation en Côte d'Ivoire

En spécifiant l'analyse au niveau de l'innovation, le rapport de diagnostic de l'innovation établit lors de la deuxième édition des Assises nationales du Numérique tenue du 17 au 19 février 2021, a permis de mettre en évidence les forces et les faiblesses de l'écosystème de l'innovation. Au niveau des forces, il s'agit notamment : i) de la forte volonté politique clairement affichée par le Gouvernement et le MENUP pour le développement de l'innovation et l'entrepreneuriat ; ii) de la réglementation qui consacre la neutralité technologique ; iii) de la forte pénétration de la téléphonie mobile (145,5% en septembre 2020) et du mobile money (73,5% en septembre 2020) ; iv) de l'existence d'une réglementation sur la protection des données à caractère personnel ; v) de la présence d'incubateurs de startups ; vi) etc.

L'analyse diagnostique de l'innovation indique en revanche, des faiblesses ; elles concernent notamment : i) de l'illettrisme technologique qui restreint le marché numérique ; ii) de l'inexistence d'une politique de développement des startups ; iii) de la faiblesse des ressources financières pour la recherche et l'innovation ; iv) de tarifs internet haut débit non abordables ; v) de la faible pénétration du haut débit fixe filaire ; vi) du peu de compétences en ingénierie numérique ; et vii) etc.

V.2.1 Développement de l'économie numérique

L'examen du développement de l'économie numérique met en évidence la forte pénétration du service mobile qui demeure toutefois cher pour les personnes à faible revenu, la faible pénétration du haut débit fixe, l'insuffisance de la formation aux compétences numériques et le chevauchement des plates formes publiques numériques.

⁴⁹ Cf. PND 2021-2025, diagnostic stratégique, tome 1, p.135

1. Forte pénétration du service mobile, relatif cher pour les personnes à faible revenu

Avec plus de 38 millions de cartes SIM, le taux de pénétration des connexions (nombre total de cartes SIM divisé par la population totale) a atteint 141.5% à la fin du quatrième trimestre 2021, l'un des taux de pénétration les plus élevés de tous les pays à revenu intermédiaire inférieur. Cependant, étant donné le degré élevé de multi-« SIMing » dans le pays (où un individu possède plus d'une carte SIM), il est important de considérer les utilisateurs mobiles uniques (c'est-à-dire ceux qui ne possèdent qu'une seule carte SIM).

Sur la base de 14.3 millions d'abonnés uniques, la pénétration mobile (nombre d'utilisateurs mobiles uniques divisé par la population totale) a atteint 52.3% à la fin de 2021. Le taux de pénétration du marché des abonnements uniques au haut débit était de 32.4% avec 8.8 millions d'utilisateurs de l'internet mobile⁵⁰.

Cependant, les prix de détail de la téléphonie mobile semblent relativement chers, surtout pour les personnes à faible revenu, tandis que les services over-the-top érodent progressivement les revenus par utilisateur. Bien que les opérateurs mobiles offrent des forfaits relativement bon marché pour les services de téléphonie en termes absolus, le faible pouvoir d'achat des ménages (approximé par le revenu national brut par habitant) signifie restent coûteux pour une grande partie de la population.

En utilisant une méthodologie de panier de prix, le coût du plan de haut débit mobile le moins cher est d'environ 5.8% du RNB pour la téléphonie mobile en 2021, bien au-dessus du coût au Ghana (1.7%) et au Nigeria (3.3%).

Si l'on compare le coût d'un forfait prépayé mensuel de 20 Go, la Côte d'Ivoire se classe au 23^{ème} rang en Afrique subsaharienne et se situe derrière des pays similaires comme le Ghana (8^{ème}), le Nigeria (15^{ème}) ou le Sénégal (16^{ème}).

Néanmoins, des progrès ont été réalisés, car il y a dix ans, le prix des services de téléphonie mobile représentait plus de 20% du RNB. La fracture numérique en concerne pas seulement les ménages les plus pauvres, mais les femmes sont particulièrement désavantagées lorsqu'il s'agit d'avoir un accès abordable à la technologie numérique⁵¹.

2. Fiable pénétration du haut débit fixe

La pénétration du haut débit fixe est faible, bien que similaire à celle du reste de la région. Avec un peu plus de 330 000 lignes fixes au quatrième trimestre 2021, le haut débit fixe n'atteint que 5.3% des ménages ivoiriens. Sur la base de ces chiffres, la connectivité haut débit fixe restera insaisissable et limitée aux plus grandes entreprises et aux ménages urbains les plus aisés.

3. Insuffisance de la formation aux compétences numériques

En Côte d'Ivoire, la formation aux compétences numériques est introduite dans le cadre de la formation à la gestion d'entreprise, dans l'enseignement et la formation technique et professionnelle (EFTP) et dans l'enseignement supérieur. Dans les écoles, elle est proposée au

⁵⁰ Cf. 12^{ème} rapport sur la situation économique de la Côte d'Ivoire, p.31

⁵¹ Cf. 12^{ème} rapport sur la situation économique de la Côte d'Ivoire, p.31

niveau du premier et du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, mais elle est inefficace en raison des inégalités, du manque de compétences des instructions et de la vétusté des équipements.

En 2018/19, seuls 18% des étudiants se sont à des programmes de sciences, de technologie, d'ingénierie et de mathématiques (STEM) et de 25.6% de ces étudiants étaient des femmes. Les programmes STEM ont également tendance à être plus chers compte tenu des ressources qu'ils exigent, ce qui crée des obstacles à l'entrée. Les programmes STEM manquent d'investissement.

4. Chevauchement des plates formes publiques numériques

Le gouvernement a réalisé des avancées significatives dans le domaine des plateformes numériques. Par exemple, au cours des dernières, plusieurs politiques, stratégies, lois et règlements ont été adoptés pour améliorer la gestion du secteur public, la prestation des services, l'efficacité opérationnelle et la satisfaction des clients grâce à une plus grande utilisation des services TIC dans le secteur public. La Côte d'Ivoire a été l'un des premiers pays d'Afrique de l'Ouest à investir dans les plateformes numériques.

L'absence d'un ancrage institutionnel clair délimitant les domaines d'intervention des champions des plateformes publiques numériques, chaque institution leader tout en assurant une supervision stratégique pour garantir l'interopérabilité, la gouvernance des données, la cyber sécurité et le partage des ressources, entraîne une concurrence intra gouvernementale et des opportunités manquées.

V2.2 Mesures, actions, politiques et stratégies relatives à la technologie

Un ensemble d'initiatives ont prises pour l'atteinte des cibles dont l'objet a trait à la technologie ; il s'agit notamment : i) du dispositif légal sur la cyber sécurité et la protection des données, ii) de la mise en place des infrastructures de formation et de recherche, iii) de la création d'une Direction générale de la recherche scientifique et de l'innovation technologique au sein du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, iv) de la créations des pôles de compétences et v) du dispositif de financement de la recherche et de l'innovation

1. Dispositif légal sur la cyber sécurité et la protection des données

Pour promouvoir l'innovation, plusieurs réformes et actions majeures ont été menées. Le cadre légal et réglementaire a été renforcé à travers l'adoption : (i) du Code des investissements de 2018 ; (ii) du Code général des Impôts et ; (iii) de la loi relative à la lutte contre la contrefaçon.

Dans la dynamique de renforcer le dispositif légal sur la cyber sécurité et la protection des données, la loi n°2013-450 de 2013 portant protection de données à caractère personnel qui a été adoptée pour rassurer les utilisateurs des TIC afin d'éviter que leurs données ne soient utilisées à des fins malveillantes.

L'ARTCI a le mandat national de cyber sécurité et co-anime l'équipe d'intervention d'urgence informatique (CERT) avec le Ministère de l'Intérieur. L'autorité de régulation a promulgué des lois sur la protection des données, la cybercriminalité et les cyber transactions.

Selon l'indice mondial de cyber sécurité 2020 de l'UIT, la Côte d'Ivoire se classe à la 75^{ème} place au niveau mondial pour la qualité de son environnement de cyber sécurité, devant des pays comparables comme le Sénégal (100^{ème}), mais derrière le Rwanda (57^{ème}), le Kenya (51^{ème}) et le Nigeria (47^{ème})⁵².

2. Mise en place des infrastructures de formation et de recherche

Outre la mise en place d'un cadre institutionnel, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'infrastructures de formation et de recherche pour valoriser les sciences et les technologies dans. Concrètement, le pays a lourdement investi dans les institutions d'enseignement des sciences et des technologies, dont beaucoup sont des centres d'excellence et desservent un public régional et panafricain.

A titre d'exemple, on peut citer les grandes écoles de Yamoussoukro telles que l'Institut Nationale Polytechnique Houphouët Boigny (INP-HB) et l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie. Par ailleurs, dans le cadre du renforcement des capacités de l'Ecole Supérieure Africaine des TIC (ESATIC), plusieurs laboratoires ont été construits et équipés, notamment le laboratoire de Fibre Optique, le laboratoire CISCO, le laboratoire RTC, le laboratoire Informatique, le laboratoire d'Optique, le laboratoire 3G avec équipement HUAWEI et le laboratoire salle multimédia.

La construction de nombreuses infrastructures de recherche & développement dans les secteurs prioritaires, révèle la place prépondérante accordée par la Côte d'Ivoire aux sciences et aux technologies. Quelques exemples des investissements réalisés dans le domaine sont le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA), Hévéa Culture de la Vallée du Go (HEVEGO), l'Institut de Recherches en Energies Nouvelles (IREN), la Société Ivoirienne de Technologies Tropicales (I2T) et le Centre de Recherches en Ecologie (CRE).

En outre, le Pôle scientifique et de l'innovation de l'Université Félix Houphouët-Boigny à Bingerville, le Village des Technologies de l'Information et de la Biotechnologie (VITIB) ont été mis en place.

Pour promouvoir l'innovation et la vulgarisation des technologies, un document de politique d'innovation et de vulgarisation des technologies a été élaboré et adopté, avec l'appui de la Coopération japonaise (JICA). Ce document propose trois axes principaux d'appui, en l'occurrence : (i) le renforcement des capacités des structures nationales d'appuis, (ii) l'appui à l'approvisionnement des entreprises en matériaux métalliques et (iii) la promotion des produits de ces entreprises.

Dans ce cadre, la JICA travaille avec la Société Ivoirienne de Technologie Tropicale (I2T) sur la conception et la fabrication de machines agricoles (décortiqueuses, batteuses, broyeuses, essoreuses) intelligentes, performantes et innovantes en s'appuyant sur l'exemple japonais. Ainsi, 145 personnes issues de 30 PME ont été formées aux techniques de soudage et d'usinage de pièces mécaniques en 2018.

⁵² Cf. 12^{ème} rapport sur la situation économique de la Côte d'Ivoire, p.35

3. Direction générale de la recherche scientifique et de l'innovation technologique

La Direction de la Promotion, de la Valorisation de la Recherche et de l'Innovation Technologique, en abrégé DPVRIT, placée sous l'autorité du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, est détentrice de la mise en œuvre de la politique du ministère en matière de Promotion, de Valorisation des résultats de la Recherche et de l'Innovation Technologique.

A ce titre, elle est chargée de : i) susciter le développement technologique ; ii) favoriser la recherche appliquée ; iii) concevoir et promouvoir l'activité inventive et innovatrice ; iv) valoriser les résultats de la recherche ; v) contribuer à la promotion et à la diffusion des résultats de la recherche ; vi) de susciter le transfert des résultats de la recherche aux utilisateurs ; vii) créer le cadre juridique et institutionnel du transfert des résultats de la recherche ; viii) promouvoir et protéger la propriété intellectuelle.

Pour conduire ses missions, la Direction de la Promotion, de la Valorisation de la Recherche et de l'Innovation Technologique (DPVRIT) comprend deux (2) directions centrales : i) la Direction de l'Information scientifique et Technologique (DIST) et ii) la Direction de la Programmation de la Recherche Scientifique (DPRS).

4. Pôles de compétences

Il est créé dans le cadre des orientations stratégiques de la recherche scientifique et technologique retenues pour la période 2012-2015, huit (8) pôles de compétences ci-après désignés : i) Pôle de compétences Santé ; ii) Pôle de compétence Substances Naturelles ; iii) Pôle de compétences Environnement ; iv) Pôle de compétences Mines et Energie ; v) Pôle de compétences Gouvernance ; vi) Pôle de compétences Mines et Energie ; vii) Pôle de compétences Civilisation ; viii) Pôle de compétences Technologie.

Ces pôles de compétences sont constitués par des établissements de recherche et/ou de formation, des organismes publics et privés regroupés par domaine de compétence, autour d'une thématique de recherche. Ils ont pour objectifs :

- La création d'une synergie autour d'une thématique de recherche ayant des retombées sur le développement scientifique, technologique, socioculturel et économique du pays;
- La constitution d'une masse critique permettant aux équipes de recherche de travailler dans des conditions optimales sur le plan humain et matériel ;
- L'utilisation rationnelle des moyens humains, matériels et financiers disponibles ;
- La mise en place d'équipes de recherche pluridisciplinaires en vue de favoriser le travail collectif, de mutualiser les expériences et expertises ainsi que les équipements scientifiques ;
- La promotion d'une recherche de qualité, pertinente compétitive au niveau régional et international ;
- La mise en place d'écoles doctorales voire de collèges doctoraux pour une formation à la recherche et par la recherche de qualité ;
- L'instauration d'un système de communication facilitant l'échange d'expériences et la circulation de l'information ;
- La création, à terme, de centres nationaux de recherche.

Pour atteindre ces objectifs, les huit (8) Pôles de Compétences sont organisés autour 24 programmes Nationaux de Recherches (PNR).

5. Dispositif de financement de la recherche et de l'innovation

L'inexistence de politique et de stratégie coordonnées au niveau gouvernemental explique le peu de ressources financières accordées à l'innovation dans les budgets de la Côte d'Ivoire. Toutefois, il importe de signaler l'existence de plusieurs instruments de financement de la recherche et à l'innovation. Ce sont entre autres : i) le Fonds d'appui à la Recherche et à l'Innovation (FONARI) et ii) le Fonds pour la Science, la Technologie et l'Innovation (FONSTI).

Le Fonds d'appui à la Recherche et à l'Innovation (FONARI) comporte trois programmes : i) le Prix spécial du Président de la République pour la Science et l'Innovation ; ii) le Fonds d'Aide à la Recherche et à l'Innovation (FARI) ; et iii) le Fonds d'Appui à la Promotion de la Femme Enseignant-Chercheur et Chercheur de Côte d'Ivoire (FAPECI) ;

Pour améliorer le financement de la Recherche et de l'Innovation, le Fonds pour la Sciences, la Technologie et l'Innovation (FONSTI) a été créé en remplacement du Fonds d'Appui à la Recherche et à l'Innovation (FONARI).

Créé en juin 2018 par ordonnance sous forme de personne morale de droit privé de type particulier reconnue d'utilité publique (Ordonnance n° 2018-593 du 27 Juin 2018), le FONSTI doté de trois (3) milliards en 2019 et de deux (2) milliards en 2020, finance les projets de recherche, octroie des bourses par le Programme d'Appui Stratégique à la Recherche Scientifique (PASRES).

Le PASRES est le Programme d'Appui Stratégique à la Recherche Scientifique en Côte d'Ivoire. C'est un Fonds compétitif de financement de la recherche scientifique, fruit de la coopération ivoiro-suisse. Ce programme a été mis en place le 15 Juin 2007. Le PASRES est doté d'un capital de 5 milliards F CFA alloué par le Fonds Ivoiro-Suisse pour le Développement Economique et Social (FISDES). L'agence d'exécution du PASRES est le Centre Suisse de Recherches Scientifiques en Côte d'Ivoire (CSRS).

Conçu sur le modèle du Fonds National Suisse (FNS), c'est un Fonds de soutien à la recherche, destiné au financement de programmes et projets de recherche scientifique et d'innovation technologique de haute qualité susceptibles d'avoir un impact sur le développement socio-économique et culturel de la Côte d'Ivoire.

Le FONSTI a pour mission de :

- Financer des programmes nationaux de recherche ainsi que des projets de recherche scientifique et technologique par l'allocation de ressources à des chercheurs ;
- Contribuer à la valorisation scientifique, économique et sociale des résultats de recherche ;
- Apporter des appuis aux structures de recherche en matière de réhabilitation des stations et laboratoires, d'acquisition d'équipements de recherche et d'accès à l'information scientifique ;
- Diffuser l'information scientifique et technologique ;
- Protéger les acquis de la recherche par la propriété intellectuelle ;

- Renforcer les capacités des chercheurs ;
- Apporter un appui à la mobilité des chercheurs ;
- Promouvoir l'entrepreneuriat dans les institutions d'enseignement supérieur et de recherche ;
- Réaliser des études et enquêtes en lien avec le système national de recherche scientifique et technologique ;
- Encourager et favoriser la coopération internationale en matière de recherche scientifique.

Dans le cadre de son projet intitulé « Renforcement des capacités pour le financement de projets nationaux de recherche en Côte d'Ivoire » au titre de la Phase 2 de l'Initiative des Organismes Subventionnaires de la Recherche Scientifique (IORS), Le Fonds pour la Science, la Technologie et l'Innovation (FONSTI) a signé un accord de partenariat avec le Centre de Recherches pour le Développement International du Canada (CRDI) pour le financement conjoint de projets de recherche sur les thématiques suivantes :

- Thématique 1 : Santé durable (maladies tropicales négligées, y compris les maladies infectieuses, les maladies non transmissibles graves)
- Thématique 2 : Liens entre l'industrie et les universités
- Thématique 3 : Utilisation de la biodiversité et les énergies renouvelables

V2.3 Défis à relever au niveau de la technologie

Malgré les efforts financiers consentis, les indicateurs mondiaux montrent que la Côte d'Ivoire se classe toujours au bas de l'échelle en termes de capital humain et de recherche, avec son rang de 114ème sur 132 au classement de l'indice mondial de l'innovation, GII2 2021.

Par ailleurs, selon le rapport 2019 de l'Indice mondial de l'innovation de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), la capacité d'innovation de la Côte d'Ivoire reste encore faible. En effet, elle occupe le 103ème rang mondial sur 129 pays en 2019 alors qu'elle était au 134ème rang sur 141 pays en 2012.

On note aussi que le financement public accordé à la recherche-développement est inférieur 0,5% du PIB alors que les pays émergents consacrent au moins 1% de leur PIB, seuil recommandé par le plan d'actions de Lagos de 1980. A titre de comparaison, la Malaisie, le Brésil et la Chine y affectent respectivement 1,13% ; 1,15% et 1,93% de leur PIB⁵³.

Au regard de ce diagnostic, de nombreux défis sont à relever au niveau de la Recherche Scientifique et de l'innovation est confronté sont : (i) l'amélioration de la gouvernance de la recherche et de l'innovation ; (ii) l'accroissement du financement de la recherche et de l'innovation; (iii) le financement de la recherche et l'innovation technologique ; (iii) le développement des compétences en Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématique (STEM) ; (iv) le renforcement des structures de recherche et ; (v) la valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation .

⁵³ Cf. PND 2021-2025, tome 1, p.89

Au niveau de la coopération scientifique et technologique

Avec l'élaboration du PND 2021-2025 qui s'appuie entre autres sur **l'accélération de l'innovation technologique**, et avec la création du Ministère de l'Economie Numérique, des Télécommunications et de l'Innovation depuis le 6 avril 2021, le Gouvernement ivoirien marque sa volonté d'utiliser l'innovation comme catalyseur pour atteindre ses objectifs de développement économique, social et environnemental.

Pourtant, la **nature transversale de l'innovation soulève des défis** en termes de structures organisationnelles, d'établissement des priorités, de financement public et de gestion du développement des capacités humaines et infrastructurelles. Il importe donc de créer un cadre stratégique pour guider les interventions des parties prenantes de l'innovation, ainsi que pour coordonner leurs activités et leurs interactions

Au niveau des capacités scientifiques et technologiques

Par ailleurs, l'expansion des programmes de formation spécialisée est confrontée à des défis. Le premier est le coût de la connectivité. Bien qu'un réseau de fibres optiques interconnecté ait été créé pour relier les établissements d'enseignement supérieur publics existants il n'est pas encore fonctionnel. Le deuxième défi est le nombre limité d'étudiants inscrits dans les programmes STEM et TIC. Le troisième défi est le nombre limité de formateurs en TI hautement qualifié⁵⁴.

V.4 Perspectives

Pour l'atteinte des cibles ayant trait à la technologie, il est envisagé : i) la redynamisation et développement de la Recherche Scientifique et de l'Innovation technologique ; ii) la mise en œuvre des stratégies pour accélérer le développement numérique ; iii) la transformation numérique dans le secteur agroalimentaire)

V4.1.1 Redynamisation et développement de la Recherche Scientifique et de l'Innovation technologique

Un des piliers importants de l'émergence de la Côte d'Ivoire repose sur la redynamisation et le développement de la Recherche Scientifique et de l'Innovation technologique. Pour atteindre cet objectif, les centres et instituts de recherche scientifiques seront réhabilités et rééquipés et des moyens communautaires de recherche seront développés.

L'Etat développera des technopoles et projets innovants à haute valeur ajoutée afin de favoriser la recherche scientifique dans les domaines liés aux priorités nationales et aux besoins du monde économique. En outre, les Programmes Nationaux de Recherche (PNR) seront mis en œuvre pour accompagner les transformations structurelles et l'industrialisation de la Côte d'Ivoire. Enfin, des pôles de compétences seront développés dans divers domaines pour constituer des masses critiques permettant aux équipes de recherche de travailler dans des conditions optimales sur le plan humain et matériel autour de thématiques de recherche ayant des retombées sur le développement scientifique, économique et social.

⁵⁴ Cf. 12ème rapport sur la situation économique de la Côte d'Ivoire, p.42

Par ailleurs, l'Etat envisagera progressivement l'augmentation des financements de la recherche en les portant de 0,01% du PIB en 2020 à 0,1% en 2025. Des partenariats productifs seront noués avec des organisations, universités et entreprises en vue de mobiliser des ressources additionnelles et favoriser la recherche sur des travaux d'intérêts communs, la mobilité étudiante et des échanges internationaux d'étudiants.

Enfin, les résultats de la recherche et de l'innovation seront promus et valorisés grâce à la mise en place d'un mécanisme de conservation et de protection du patrimoine scientifique national. D'autres interventions permettront de promouvoir la recherche et l'innovation, de vulgariser et valoriser les résultats de la Recherche et de l'Innovation.

V41.2 Stratégies pour accélérer le développement numérique

Le gouvernement prévoit d'accélérer la numérisation des finances publiques et de l'administration et de stimuler les investissements privés dans le secteur, dans le but de se classer parmi les cinq pays africains les plus innovants d'ici 2025. Pour ce faire, il vient d'adopter en décembre 2021, la Stratégie Nationale de Développement du Secteur Numérique (SNDS) 2021-2025, la nouvelle Stratégie Nationale de Cyber sécurité 2021-2025 et la Stratégie Nationale d'Innovation 2025. Par ailleurs, un projet pilote est mis en vue de la transformation numérique dans le secteur agroalimentaire.

V4.1.3 Stratégie Nationale de Développement du Secteur Numérique (SNDS) 2021-2025,

Les principaux objectifs du SNDS 2021-2025 en matière d'infrastructures numérique sont les suivants :

- Renforcer le cadre juridique et réglementaire et stimuler la concurrence dans le secteur des télécommunications en promulguant une nouvelle loi sur les télécommunications ;
- S'attaquer à la fracture numérique spatiale en étendant la couverture universelle nationale et en construisant des infrastructures de télécommunications appropriées, notamment en rendant opérationnel et en étendant le réseau national à large bande ;
- Promouvoir un accès inclusif à l'internet à haut débit, en particulier pour les populations rurales, les étudiants et les personnes handicapées ;
- Renforcer la transformation numérique des administrations publiques qui offrent des infrastructures et des services innovants, notamment l'interopérabilité des plateformes et une cyber sécurité renforcée.

1. Nouvelle Stratégie Nationale de Cyber sécurité 2021-2025

Une nouvelle stratégie de cyber sécurité 2021-2025 a également été adoptée. Cette stratégie vise à sécuriser le cyberspace pour soutenir l'accélération de la transformation numérique. Elle repose sur la mise en place d'un centre national d'opérations de sécurité (SOC) capable de surveiller les incidents de cyber sécurité en temps réel, de renforcer la protection des infrastructures critiques et d'intégrer les principaux services en ligne du gouvernement à une plateforme centralisée de signature électronique.

Pour ce faire, la création de deux structures majeures est prévue : un Comité national de cyber sécurité placé sous l'autorité du Premier Ministre, qui sera chargé de définir les orientations

stratégiques et de piloter la mise en œuvre des plans d'action ; et une Autorité nationale de cyber sécurité, chargée de mettre en œuvre les plans d'action, de coordonner la gestion des crises de cyber sécurité pour protéger les infrastructures critiques et les systèmes d'information publics et privés, et de piloter les processus de prévention, de protection, de surveillance, de détection et de réponse aux incidents.

2. Stratégie d'innovation de la Côte d'Ivoire 2021-2025

Le Gouvernement ambitionne de bâtir une Côte d'Ivoire solidaire grâce à une transformation structurelle de l'économie. Pour ce faire, il envisage à partir du PND 2021-2025, accélérer l'innovation technologique en élaborant une « Stratégie d'innovation de la Côte d'Ivoire ».

Cette stratégie, ébauchée par le gouvernement de Côte d'Ivoire pour formuler et mettre en œuvre sa vision relative à la mission « innovation », visent notamment, à l'horizon 2025, à :

- multiplier par 100, le nombre de nouvelles startups incubées chaque année dans des incubateurs labellisés,
- multiplier par 10, le volume des investissements dans les startups installées en Côte d'Ivoire ;
- multiplier par 10, le nombre de brevets délivrés par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) à des Ivoiriens ;
- faire occuper un rang mondial inférieur à 50^{ème} à la Côte d'Ivoire, pour l'indice mondial de l'innovation (Global Innovation Index-GII) ;
- faire passer la Côte d'Ivoire au 1^{er} rang en Afrique subsaharienne pour l'indice mondial de l'innovation (Global Innovation Index-GII).

En s'appuyant sur la vision « Utiliser l'innovation comme levier de croissance et de compétitivité de l'économie ivoirienne pour créer de la richesse et des emplois de qualité », la Stratégie d'innovation a été élaborée autour de cinq axes stratégiques qui se déclinent en chantiers.

Ces chantiers ont trait notamment à : i) l'établissement d'un cadre légal incitatif pour l'innovation ; ii) la poursuite du programme de création d'incubateurs ; iii) l'opérationnalisation du Fonds Ivoirien de l'Innovation ; iv) la mobilisation des fonds internationaux de l'innovation ; v) la constitution de compétences et de talents innovateurs

Il s'agit de cibler quelques secteurs, marchés ou technologies prioritaires afin d'en soutenir les étapes clés de développement selon la maturité des innovations, depuis leur conception jusqu'aux conditions de leur déploiement, favorisant ainsi une meilleure articulation entre amont et aval des politiques d'aide à l'innovation.

Ainsi, les secteurs prioritaires suivants ont été identifiés : i) Technologies numériques ; ii) Agriculture ; iii) Industrie ; iv) Santé et les sciences de la vie ; v) Energie renouvelable ; vi) Gestion de l'environnement et des ressources naturelles ; vii) Transport et logistique ; viii) Développement urbain résilient ; ix) Services bancaires et financiers.

3. Transformation numérique dans le secteur agroalimentaire

Pour soutenir la transformation numérique dans le secteur de l'agro-industrie en Afrique, moderniser les chaînes d'approvisionnement et augmenter la productivité et les revenus des agriculteurs, Microsoft, par le biais de son initiative 4Afrika, et IFC se sont associés le mercredi 11 août 2021 pour rendre les outils numériques et les ressources de formation plus accessibles aux petits agriculteurs et aux petites entreprises liées à l'agriculture.

Le partenariat tirera parti des plateformes numériques uniques de Microsoft 4Afrika et du Programme de leadership en agro-industrie de l'IFC pour aider les petits agriculteurs, leurs coopératives et les détaillants du dernier kilomètre à accéder aux informations et aux outils numériques afin de renforcer les pratiques agricoles, de développer le professionnalisme des entreprises et d'améliorer la sécurité alimentaire et la traçabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Au cours de ce projet, une plateforme mobile sera testée parmi les agriculteurs, notamment au Kenya, au Nigeria, en Côte d'Ivoire et en Ouganda.

La stratégie de Microsoft 4Afrika est d'investir dans l'agro Tech pour libérer le potentiel dynamique de l'Afrique, accélérer l'innovation dans agri Tech afin de permettre une agriculture basée sur les données qui puisse optimiser les rendements, augmenter la productivité agricole et augmenter la rentabilité tout en nourrissant une nation.

VI- QUESTIONS STRUCTURELLES

Une des préoccupations majeures de l'ODD 17a trait aux questions structurelles ; celles-ci ont trait : i) à la cohérence des politiques et des structures institutionnelles ; ii) aux partenariats multipartites ; et iii) aux données, au suivi et à l'application du principe de responsabilité.

VI-1 COHERENCE DES POLITIQUES ET DES STRUCTURES INSTITUTIONNELLES

L'examen de la cohérence des politiques et des structures institutionnelles porte sur : i) le renforcement de la stabilité macroéconomique (17.13), ii) le renforcement de la cohérence des politiques de développement durable (17.14), et iii) l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable (17.15)

VI-1 : 17.13- Renforcer la stabilité macroéconomique

1 Etat des lieux

Les performances de l'économie ivoirienne étaient très prometteuses avant le déclenchement de la pandémie du COVID-19. La Côte d'Ivoire avait, en effet, enregistré un taux de croissance annuel moyen de 7%, sur la période 2016-2019 et les prévisions initiales prévoyaient 7,2% pour l'année 2020. Comme conséquences des effets de la pandémie de COVID-19, le taux de croissance économique est estimé à 1,8% en 2020.

L'inflation qui était en moyenne de 0,7% sur la période 2016-2019 s'est établie à 1,8% en 2020, en raison de la hausse des prix des produits alimentaires et des transports.

Le déficit budgétaire qui était contenu à 2,9% sur la période 2016-2019 a atteint 5,5% du PIB en 2020, en raison de la baisse des recettes fiscales et de l'accroissement des charges de la dette et du financement des plans de riposte sanitaire et de soutien à l'économie. Le déficit du compte courant qui s'était établi à 2,1% du PIB en moyenne sur la période 2016-2019 s'est détérioré à 3,5% en 2020 en raison d'une hausse des importations et d'une baisse des exportations.

La dernière analyse de la viabilité de la dette (AVD) menée par le FMI (Rapport pays N°20/321-Décembre 2020) suivant le nouveau cadre de viabilité de la dette a conclu à un risque de surendettement modéré de la Côte d'Ivoire sur la période 2020-2040, pour la dette extérieure et la dette publique totale. Néanmoins, la capacité du pays à faire face aux chocs reste limitée. L'économie ivoirienne devrait fortement rebondir en 2021-2022, avec des taux de croissance respectifs de 6,2% et de 6,5%. Ces perspectives restent conditionnées par la maîtrise au niveau mondial de la pandémie de COVID-19, sous réserve de l'efficacité des vaccins et qu'ils soient rendus disponibles rapidement à tous les pays, notamment à ceux en développement⁵⁵.

⁵⁵ Cf. Côte d'Ivoire : Revue à mi-parcours du Document de Stratégie Pays (DSP 2018-2022) combiné avec la Revue de la Performance du Portefeuille pays 2021, p. iv ;

Plan de réponse COVID-19

Au niveau national : le Gouvernement ivoirien a mis en place un plan de riposte sanitaire de 95,88 milliards et un plan de soutien économique, social et humanitaire évalué à 1 700 milliards, afin de réduire les effets de la pandémie. Le dernier plan se décline en trois (3) axes regroupés en (i) des mesures de soutien aux entreprises, (ii) des mesures d'appui à l'économie et (iii) des mesures sociales en faveur des populations

Annexe fiscale 2021

L'élaboration de la présente annexe fiscale 2021 se fait dans un contexte mondial marqué par une crise sanitaire inédite causée par la pandémie de coronavirus (COVID-19) qui a des répercussions tant au plan social qu'au plan économique.

En Côte d'Ivoire, cette situation a entraîné une décélération de la croissance économique, alors que depuis 2011, le pays enregistre des taux de croissance parmi les plus élevés au monde. L'objectif en 2021 sera d'inverser cette décélération. Cela devrait conduire à entreprendre des actions vigoureuses en adéquation avec le Plan National de Développement 2021-2025, en vue de relancer significativement la croissance.

L'année 2021 devra être ainsi celle d'une reprise robuste. Dans cette perspective, il est nécessaire de définir une politique fiscale axée sur cet objectif général. Cette politique aura un double objectif : - améliorer significativement le taux de pression fiscale, tout en veillant à sa meilleure répartition ; - contribuer à la transformation structurelle de l'économie. L'annexe fiscale 2021 s'inscrit dans cette perspective. Elle a été élaborée autour des deux axes stratégiques suivants :

- le renforcement de la mobilisation des ressources fiscales ;
- le soutien à l'économie nationale.

En plus de ces axes stratégiques, l'annexe fiscale 2021 comporte des mesures techniques et de rationalisation.

Stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT) 2019-2023

Les objectifs de la SDMT 2019-2023 sont maintenus. Ils se résument comme suit :

- satisfaire les besoins de financement de l'État et ses obligations de paiement aux moindres coûts possibles ;
- s'assurer que les risques liés au portefeuille de la dette publique demeurent dans des limites acceptables ;
- contribuer au développement du marché domestique.

3. Perspectives

Sur le plan économique, le taux annuel moyen de croissance économique devra passer de 5,9% sur la période 2016-2020 à 7,65% sur la période 2021-2025 porté principalement par les

secteurs secondaire et tertiaire. La stabilité du cadre macroéconomique sera consolidée avec un déficit budgétaire qui devrait passer de 5,5% du PIB en 2021 à moins de 3,0% du PIB à partir de 2024. L'inflation serait conforme à la norme communautaire et le déficit courant serait contenu largement en dessous de 5% du PIB sur la période 2021-2025. Au niveau social, le revenu par tête devra doubler de 2020 à 2030 en passant de 1 736 à 3 472 \$ US. Il devrait atteindre 2 240 \$ US en 2025. L'économie devrait créer 5 millions d'emplois de 2021 à 2025⁵⁶.

4. Hypothèses macroéconomiques sur la période 2020-2023

Le cadre macroéconomique reste dynamique et favorable. Il est exprimé par une croissance soutenue du PIB réel, maintenue à sa moyenne projetée de 5,7% sur la période 2020-2023. A fin 2021, la croissance est attendue à 6,5% contre 1,8% en 2020.

Le déficit budgétaire se dégrade 2,3% à 5,6% du PIB de 2019 à 2020 et devrait s'améliorer pour atteindre 3% du PIB à partir de 2023 conformément aux critères de convergence de l'UEMOA. Sur la période 2020-2023, il est attendu une consolidation des performances économiques en lien avec la mise en œuvre du PND 2021-2025 et la poursuite des grands chantiers d'investissement public et privé après 2020. Le PIB réel est projeté en hausse, en moyenne à 5,6% sur la période 2020-2023.

Les recettes fiscales devraient enregistrer une hausse de 10,4% en moyenne sur la période 2020-2023, en lien avec la stratégie du Gouvernement orientée prioritairement vers l'amélioration de la collecte des recettes. Les recettes fiscales en pourcentage du PIB sont projetées à 12,7% en moyenne annuelle sur la même période.

Les dépenses totales en pourcentage du PIB sont projetées à 19,5% en moyenne annuelle sur la période 2020-2023.

Le déficit budgétaire devrait baisser à 4,6% en 2021 contre 5,6% en 2020 en conformité avec les normes communautaires et serait maintenu à 3% jusqu'en 2023.

L'inflation serait contenue à 0,9% en moyenne par an, en dessous de la norme communautaire de 3% grâce à l'accroissement de l'offre des produits alimentaires, à la stabilité des prix des produits pétroliers, à un meilleur approvisionnement des marchés des autres biens de consommation finale et à la politique de lutte contre la cherté de la vie.

Au niveau des échanges extérieurs, les projections sur la période 2020-2023 tablent sur un maintien des tendances, dans un contexte de mise en œuvre satisfaisante du PND 2016-2020. En particulier, les importations augmenteraient en relation avec les besoins en biens d'équipement et en biens intermédiaires, induits par la mise en œuvre du programme d'investissement. Le solde des services connaîtrait une dégradation du déficit structurel en liaison avec les paiements au titre du fret sur les importations. Ainsi, le déficit du compte courant serait en moyenne de 3,1% du PIB sur la période. Le compte de capital ressortirait à 0,7% du PIB en fin de période et le compte financier se solderait par une entrée nette de capitaux sur toute la période.⁵⁷

S'agissant des secteurs monétaire et financier, le stock des avoirs extérieurs nets devrait se consolider à fin décembre 2023, en rapport avec les soldes globaux positifs de la balance des

⁵⁶ Cf. PND 2021-2025, Orientations stratégiques, tome 2, p.4

⁵⁷ Cf. Cf. PND 2021-2025, Orientations stratégiques, tome 2, p.4

paiements. Les crédits à l'économie augmenteraient, en soutien au financement du secteur privé qui bénéficierait de la mise en œuvre effective du dispositif de financement des PME/PMI et du fonctionnement du Bureau d'Information sur le Crédit. La masse monétaire ressortirait ainsi en augmentation de 8,1% en moyenne, sous l'impulsion de l'évolution de ses contreparties. Les réserves officielles de change se renforceraient sur la période 2019-2023, en liaison avec les soldes globaux positifs de la balance des paiements. Au niveau communautaire, le pool commun de devises, consolidé par le rapatriement des recettes d'exportation, devrait demeurer à un niveau confortable, donc largement supérieur à 3 mois d'importations de biens et services.

VI 1.2 ODD 17.14- Renforcer la cohérence des politiques de développement durable

1. *Etat des lieux*

Dans le cadre de la mitigation des impacts du changement climatique, de la dégradation des ressources naturelles et des écosystèmes, ainsi que des actions de préservation de la biodiversité le Gouvernement Ivoirien s'est engagé à conduire des reformes et mener plusieurs actions majeures.

Il s'agissait notamment, sur la période 2016-2020, de : (i) renforcer le cadre institutionnel et réglementaire de l'environnement ; (ii) sensibiliser les populations en matière de protection de l'environnement ; (iii) renforcer la préservation de la biodiversité ; (iv) renforcer la lutte contre l'érosion côtière ; (v) promouvoir les filières vertes ; (vi) renforcer la protection durable de l'environnement ; (vii) réduire les risques de catastrophes et ; (viii) adopter une déclaration de Politique de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts.

On note toutefois des entraves à la mise en œuvre cohérente de toutes ces initiatives gouvernementales. En effet, en dépit des efforts déjà consentis depuis de nombreuses années, de nombreuses contraintes entravent la gestion rationnelle de l'environnement. Il s'agit notamment, de : i) l'insuffisance du cadre réglementaire et institutionnel ; ii) la non-intégration du développement durable dans les plans, programmes et projets de développement ; et la non-disponibilité de données actualisées et diversifiées.

La faiblesse du cadre institutionnel et réglementaire se manifeste plus principalement dans le fait que l'application des lois prises reste non effective. Aussi, le secteur fait face à une insuffisance de masse critique de ressources humaines qualifiées en matière d'environnement et de développement durable, ainsi qu'une faible diffusion des données et informations environnementales et climatiques, pouvant garantir leur intégration dans les secteurs clés du développement.

2. *Mesures et politiques*

Dans le cadre de la mitigation des impacts du changement climatique, de la dégradation des ressources naturelles et des écosystèmes, ainsi que des actions de préservation de la biodiversité le Gouvernement Ivoirien s'est engagé à conduire des reformes et mener plusieurs actions majeures.

3. Au niveau institutionnel, législatif et règlementaire

C'est ainsi qu'au niveau institutionnel, le Ministère en charge de l'Environnement a mis en place un mécanisme de coordination des programmes et de projets, destiné à assurer la cohérence des initiatives en matière de développement durable.

Ce dispositif de Coordination des Programmes et Projets (CPP) qui est une structure rattachée au Cabinet du Ministère en charge de l'Environnement, conformément au décret n°2017-152 du 1^{er} mars 2017 portant organisation du Ministère de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable, est chargé de :

- coordonner l'activité des programmes et des projets dans lesquels le ministère intervient ;
- jouer un rôle d'interface entre le cabinet et les programmes et projets ;
- suivre et d'évaluer, en relation avec les services compétents, les projets financés par les institutions bilatérales et multilatérales ainsi que par les personnes physiques ou morales de droit privé ;
- tenir et de mettre à jour la base de données des programmes et projets ;
- coordonner et d'assurer le suivi des activités des Points Focaux dans la mise en œuvre des Conventions et Accords internationaux en matière d'environnement ratifiés par la Côte d'Ivoire⁵⁸.

La Coordination des Programmes et Projets comprend cinq (05) Programmes à savoir : i) le Programme National sur Changements Climatiques (PNCC) ; ii) le Programme National de Gestion des Déchets (PNGD) ; iii) le Programme National de Gestion des Produits Chimiques (PNGPC) ; iv) le Programme National de Gestion des Ressources Naturelles (PNGRN) ; et v) le Programme National de Gestion de l'Environnement Côtier (PNGEC), ainsi que les Projets mis en œuvre sous la tutelle du ministère en charge de l'environnement et l'ensemble des Conventions internationales en matière d'environnement ratifiées par la Côte d'Ivoire.

Au niveau législatif et règlementaire, des réformes ont été engagées au nombre desquelles, il faut noter la révision de la loi portant code de l'environnement, vieux de deux décennies. Aussi, depuis les accords de Paris qui invitaient les Etats à poursuivre leurs efforts pour limiter la hausse de la température mondiale à 1,5°, la Côte d'Ivoire a mis en place des mécanismes en vue de règlementer les émissions de gaz à effets de serre.

De plus, le MINEDDD a ouvert les chantiers d'un avant-projet de loi portant lutte contre les changements climatiques qui a été déjà adopté en atelier national en 2020. Sur cette même lancée, le gouvernement Ivoirien a élaboré une loi en cours de finalisation portant sur le changement climatique.

4. Au niveau des politiques et stratégies

En matière de lutte contre les changements climatiques, après avoir ratifié l'Accord de Paris sur le climat en octobre 2016, la Côte d'Ivoire a entamé le processus de révision de ses Contributions Déterminées au niveau National (NDC). Ainsi, le pays entend marquer son engagement sur la trajectoire de développement bas carbone et de résilience aux changements

⁵⁸ Conformément à l'article 13 du décret sus visé

climatiques selon les recommandations du Groupe d'Expert Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC).

De plus, la Nouvelle Politique Forestière qui prévoit la restauration du couvert forestier d'environ 20% du territoire national a été adoptée en 2019, ainsi que le plan d'action national sur les polluants climatiques à courte durée de vie. En outre, le Gouvernement devra accompagner la mise en œuvre des différents fonds internationaux de financement : Fonds climats pour l'adaptation et l'atténuation, Fonds vert pour le climat, Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), etc.

En ce qui concerne le secteur forestier, le Gouvernement a adopté une Politique de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (PPREF). Aussi, deux (02) nouvelles Politiques de l'eau et de la faune sont en cours de finalisation.

Dans la cadre de la PPREF, la stratégie de mise en œuvre est alignée sur l'engagement mondial de réduire considérablement, d'ici à 2030, le taux d'émission des gaz à effet de serre résultant de la déforestation estimé actuellement à 12% des émissions mondiales. Pour ce faire, cette stratégie est articulée autour de trois (03) axes majeurs, notamment : (i) l'amélioration de la gouvernance forestière ; (ii) le renforcement de la protection, l'extension et de la gestion durable des massifs forestiers résiduels et ; (iii) la reconstitution des zones forestières dégradées en vue de l'adaptation aux changements climatiques.

Au niveau de l'Adaptation au changement climatique, le Gouvernement a entrepris l'élaboration d'un Plan National d'Adaptation (PNA) aux changements climatiques et d'un programme d'amélioration de la résilience de la zone côtière dans le cadre du Programme de Gestion du Littoral Ouest Africain (WACA).

Face à la dégradation des écosystèmes marins et côtiers, ainsi qu'à la baisse des stocks halieutiques, la Côte d'Ivoire a créé, en décembre 2020, sa toute première Aire Marine Protégée (AMP) dans la zone de Grand-Bereby (sud-ouest de Côte d'Ivoire), afin de renforcer les mesures de conservation des ressources halieutiques et d'assurer la gestion durable des écosystèmes marins et côtiers.

Stratégie nationale de développement durable 2019-2030 (présentée le 24 septembre 2020)

4. Défis pour réaliser la cohérence des politiques de développement durable

Pour rendre cohérent les politiques de développement durable, les défis majeurs concernent notamment : (i) le renforcement de la gouvernance du secteur de l'environnement et du développement durable ; (ii) le développement d'une conscience citoyenne en matière de préservation de l'environnement et de promotion du développement durable ; (iii) l'amélioration de la gestion durable des ressources naturelles y compris la biodiversité ; (iv) l'intégration des questions du développement durable dans les politiques, plans et programmes de développement ; (v) le renforcement de la lutte contre les effets du changement climatique et ; (vi) l'amélioration de la résilience des populations⁵⁹.

⁵⁹ Cf. PND 2021-2025, Diagnostic stratégique, tome 1, p.172 ;

VI.2.1 Perspectives

Pour relever ces défis, les axes prioritaires du gouvernement vont cibler la préservation de l'environnement et des ressources forestières et la promotion de villes durables.

1. *Préservation de l'environnement*

Le Gouvernement ambitionne de faire passer le taux d'émission de CO₂ de 0,49% en 2014 à 0,38% en 2025, l'indice de performance environnementale de 25,8 qui positionne la Côte d'Ivoire au 49^{ème} rang sur 51 en Afrique en 2018 à 30,05 en 2025 ; et le taux de réalisation des inspections classées de 60% en 2018 à 80% en 2025. Après la tenue de la COP21, la Côte d'Ivoire s'est engagée à réduire de 28% ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 à travers l'amélioration du taux de pénétration de l'information environnementale de 30% en 2018 à 50% en 2025 et la promotion des emplois verts dans le cadre de la politique de lutte contre le chômage⁶⁰.

Pour atteindre les objectifs en matière de préservation de l'environnement, de gestion durable des ressources et d'atténuation des effets du changement climatique, le Gouvernement orientera ses efforts autour des principaux effets suivants : (i) le renforcement de la gouvernance environnementale et du développement durable ; (ii) le renforcement de la lutte contre les changements climatiques ; (iii) l'amélioration de la gestion durable des ressources naturelles y compris la biodiversité et ; (iv) le renforcement de la conscience citoyenne en matière de préservation de l'environnement et de promotion du développement durable.

Renforcer la gouvernance du secteur de l'environnement et du développement durable

En vue de renforcer la gouvernance environnementale et du développement durable, le Gouvernement compte améliorer le cadre de coordination en matière d'environnement et de développement durable, et mettre en place, un mécanisme efficace de veille environnementale.

Au titre de l'amélioration du cadre de coordination en matière d'environnement et de développement durable, le Gouvernement compte renforcer le cadre institutionnel, législatif et réglementaire. Le renforcement de ce cadre se fera à travers l'élaboration de textes relatifs à la mise en œuvre du marché carbone et un ensemble de stratégies opérationnelles. De plus, l'État devra renforcer le fonctionnement, la gestion et la coordination interministérielles des structures en charge de l'environnement et du développement durable.

Concernant la mise en place d'un mécanisme efficace de veille environnementale, les interventions se déclineront à travers le renforcement des mécanismes de suivi environnementaux que sont les évaluations, les Études d'Impact, les Audits et le suivi des Plans de Gestion. De plus, l'État devra renforcer le système de production et d'accessibilité aux statistiques environnementales.

Renforcer la lutte contre les effets du changement climatique et améliorer est renforcée et améliorer la résilience des populations

⁶⁰ Cf. PND 2021-2025, Orientations stratégiques, tome 2, p.115 ;

Pour renforcer la lutte contre les effets du changement climatique et assurer la résilience des populations, l'État devra améliorer le cadre de plaidoyer des négociations internationales sur le climat à travers l'opérationnalisation des stratégies et mettre en œuvre puis suivre les Contributions Déterminées au niveau National (CDN). De plus, il proposera chaque année, des instruments financiers y compris la fiscalité environnementale à travers la mise en œuvre de la stratégie nationale de financement climatique.

Concernant le renforcement des capacités sur l'adaptation et l'atténuation aux changements climatiques, l'État s'attèlera à renforcer la résilience aux changements climatiques qui intègre le développement et la mise en œuvre d'un Plan National d'Adaptation (PNA) au changement climatique, tout en actualisant les priorités d'investissement. De plus, l'État devra aménager et protéger les zones côtières à risques environnementaux à travers la quantification des risques naturels et la mise en place d'un système d'alerte précoce (SAP).

Améliorer la gestion durable des ressources naturelles y compris la biodiversité

Pour l'atteinte de ce résultat d'effet, les interventions du Gouvernement porteront sur : (i) le renforcement des capacités des acteurs en charge de la gestion des ressources naturelles pour lutter contre la pollution des matrices environnementales (air, eau, sol) ; (ii) la protection et la valorisation de la biodiversité et ; (iii) la mise en place d'un mécanisme de gestion durable de déchets industriels et dangereux.

Renforcer une conscience citoyenne en matière de préservation de l'environnement et de promotion du développement durable

Pour atteindre ce résultat d'effet, les interventions de l'État consisteront à accroître les connaissances des populations sur l'importance de la protection de l'environnement et du développement durable, ainsi que l'adoption des modes de production et de consommation durable⁶¹.

2. Préservation des ressources forestières

La Côte d'Ivoire fait face à une dégradation rapide de ses ressources naturelles marquée par une forte déforestation, la disparition de certaines espèces fauniques et floristiques et une absence de synergie dans la gestion des ressources en eau.

Dans l'optique de résorber cette situation, le Gouvernement entend mettre en œuvre des stratégies pour la poursuite de la préservation des ressources forestières, une amélioration de la résilience aux changements climatiques, une meilleure protection de la faune et une gestion plus durable des ressources en eau.

L'atteinte de ce résultat sectoriel passe par la réalisation de quatre (04) effets : (i) la gouvernance des secteurs forêts, faune et ressources en eau est améliorée ; (ii) les forêts sont conservées, exploitées et aménagées de manière durable ; (iii) les ressources fauniques sont gérées de manière durable et inclusive et ; (iv) les ressources en eau sont gérées de manière intégrée. Pour répondre aux besoins ci-dessus exprimés, la stratégie du Gouvernement s'articule autour de produits et interventions prioritaires.

⁶¹ Cf. PND 2021-2025, Orientations stratégiques, tome 2, pp. 115-117 ;

Améliorer la gouvernance des secteurs forêts, faune et ressources en eau

Pour la réalisation de ce résultat, le Gouvernement entend déployer ses moyens en termes d'actions et de réformes visant à : (i) renforcer le cadre institutionnel, légal et réglementaire de gestion durable des ressources forestières, fauniques et des ressources en eau ; (ii) développer des mécanismes de financement pérennes de gestion durable des ressources forestières, fauniques et ressources en eau ; (iii) rendre participative et transparente la gestion des ressources forestières, fauniques et des ressources en eau ; (iv) renforcer les capacités opérationnelles et infrastructurelles des structures chargées de la gestion des forêts, de la faune et des ressources en eau ; et (v) renforcer le mécanisme de contrôle et d'évaluation des ressources forestières, fauniques et en eau.

Afin de renforcer le cadre institutionnel, légal et réglementaire de gestion durable des ressources forestières, fauniques et des ressources en eau, le Gouvernement entrevoit d'actualiser et d'adopter les textes législatifs et réglementaires de gestion durable des ressources forestières, fauniques et des ressources en eau. De plus, les documents de politiques, de stratégies et de procédures de gestion durable de la faune et des ressources en eau devront être élaborés et adoptés. De même le Gouvernement entend réviser la Politique Nationale de l'Eau et renforcer le cadre institutionnel de gestion durable des ressources forestières, fauniques et ressources en eau.

Dans le cadre du développement des mécanismes de financement pérennes de gestion durable des ressources forestières, fauniques et ressources en eau, il s'agira de mettre en place le Fonds forestier pour la préservation, la réhabilitation et l'extension des forêts et d'élaborer et adopter un mécanisme de financement de la GIRE.

Conserver, exploiter et aménager de manière durable les forêts

Dans l'optique de la protection, de l'aménagement et l'exploitation durable des forêts classées, les interventions du Gouvernement consisteront essentiellement à : (i) la protection de façon stricte des forêts classées conservées à plus de 75% et des forêts classées de reboisement , à l'aménagement et l'exploitation de manière durable des forêts classées dégradées entre 25 et 75 % ; (ii) au réaménagement en agro-forêts (C3- 76 FC) des forêts classées dégradées à plus de 75 % ainsi que l'aménagement et la préservation des Forêts Classées de savane et ; (iii) mettre en œuvre les mesures sociales dans les zones riveraines.

Gérer, de manière durable et inclusive, les ressources fauniques

La faune en particulier les espèces sauvages sont extrêmement menacées. Le Gouvernement envisage de mener des actions pour freiner l'aggravation de cette situation pendant le cycle programmatique 2021-2025.

Le Gouvernement entend renforcer la protection des espèces de faune ; la protection des habitats de la faune et ; la lutte contre le trafic illégal des espèces sauvages.

Gérer de manière intégrée les ressources en eau

Pour le renforcement de la protection des ressources en eau et des écosystèmes, le Gouvernement entend mettre en place un système de protection en vue de la restauration des écosystèmes des portions nationales des cours d'eau transfrontaliers non gérés par des

organismes de bassin (Cavally, Bia, Tanoé et Sassandra) et renforcer la gestion transfrontalière des bassins partagés⁶².

3. *Promotion de villes durables*

Pour accompagner l'essor urbain auquel fait face le monde, la Côte d'Ivoire ambitionne de développer des villes productives, compétitives, écologiques, inclusives et résilientes, leviers de la transformation qualitative des conditions de vie des populations.

La politique du Gouvernement en matière de ville durable pour la période 2021-2025 sera principalement axée sur l'amélioration de la proportion des villes durables ivoiriennes pour atteindre 10% d'ici à 2025. L'évolution de cet indicateur est fonction de la proportion des chefs-lieux de communes disposant de nouveaux outils de planification urbaine que l'Etat ambitionne faire passer de 5% en 2020 à 33% en 2025 ainsi que le nombre de quartiers revitalisés de 132 à 137 en 2025⁶³.

De façon prioritaire, l'Etat s'attèlera à conduire sur la période 2021-2025, les principales interventions suivantes : (i) améliorer la gouvernance urbaine par le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire ; (ii) implémenter la dynamique environnementale dans les politiques de la ville ; (iii) développer des villes secondaires en vue d'offrir de meilleures opportunités économiques pour les populations vivant en dehors d'Abidjan et ; (iv) renforcer la gestion et la résilience du cadre de vie des populations face aux catastrophes naturelles et les risques climatiques.

⁶² Cf. PND 2021-2025, Orientations stratégiques, tome 2, pp. 117-121 ;

⁶³ Cf. PND 2021-2025, Orientations stratégiques, tome 2, p.121

VII. ANALYSE DES PROGRES SUR LES CIBLES ET LES INDICATEURS

Cible 17.1 : Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes.

Indicateur 17.1.1 : Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source.

De 2015 à 2017, Il ressort d'une manière générale une stagnation autour de 25% de la part des recettes publiques dans le PIB. Sur la période 2016 à 2017, les recettes publiques intérieures ont baissé de 4,7 points passant de 21,2% à 17,2% du PIB. Quant aux recettes extérieures, elles ont connu une hausse significative en 2017 de 5,1 en point de pourcentage. Aussi, les recettes fiscales en proportion du PIB se sont inscrites en légère hausse sur la période 2015-2019. En effet, de 15,2% en 2015, elles sont passées à 16,5% en 2017 puis 15,2% en 2018 pour s'afficher à 16,2% en 2019. Cette embellie est le fruit de la mise en place des télés procédures et autres efforts de dématérialisation des de collecte. Cependant, en dépit de l'augmentation de ce ratio, il demeure toujours en deçà de la norme communautaire de 20%.

.A fin décembre 2021, les exonérations fiscales et douanières s'établissent à 381,5 milliards de FCFA contre 354,8 milliards de Francs CFA à fin décembre 2020, soit une hausse de 26,7 milliards de Francs CFA. Ces exonérations représentent 7,5% des recettes brutes mobilisées par les deux administrations fiscale et douanière en 2021, alors qu'elles se situaient à 8,3% à fin décembre 2020. Au titre de la fiscalité de porte, les exonérations douanières à fin décembre 2021 se chiffrent à 245,3 milliards de Francs CFA, soit 64,3% des dépenses fiscales totales, en progression de 20,7% par rapport à la même période de 2020. En revanche, le nombre de bénéficiaires des mesures d'allègement est passé de 909 à 825 sur la période

En ce qui concerne la fiscalité intérieure, le coût des exonérations fiscales à fin décembre 2021 s'établit à 136,2 milliards de Francs CFA, soit 35,7% des dépenses fiscales, en régression de 10,1% comparativement à fin décembre 2020. Le nombre de bénéficiaires est également en baisse, passant de 23 451 à 22 265 sur la période. Les secteurs d'activités ayant bénéficié des exonérations les plus significatives sont principalement l'Industrie, l'Administration publique, les services et les BTP.

Cible 17.3 : Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement.

Indicateur 17.3.1 : Investissements directs étrangers, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du budget national total.

La création d'un environnement des affaires propice à l'attractivité de financements extérieurs en particulier des Investissements Directs Etrangers (IDE) a été au cœur de l'action publique ces dernières années. Sur la période 2015-2017, selon le Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du portefeuille de l'Etat, la part moyenne du financement extérieur dans le budget national est de 1,68% avec respectivement 0,4% en 2016 et 2,95% en 2017. Concernant la mobilisation des IDE, la Côte d'Ivoire a enregistré une hausse significative en 2017, selon une communication du gouvernement citant un rapport 2018 de la CNUCED. Le pays a en effet, enregistré 675 millions de dollars d'IDE à fin 2017 contre 577 millions de dollars en 2016, soit une progression de 17% sur un an. Aussi, il est à relever qu'au niveau de

la région ouest africaine, la Côte d'Ivoire est la principale destination de ces investissements dans la zone UEMOA avec 25,8% des capitaux. Cependant, à l'échelle des 16 pays de la CEDEAO, le pays ne représente que 5% des flux entrant dans la zone. Les dépenses d'investissement, notamment, sont ressorties à 2 161,9 milliards de Francs CFA contre une prévision de 2 114,5 milliards de Francs CFA, soit un taux d'exécution de 102,2%. Ces dépenses ont été financées à 56,9% sur les ressources intérieures et 43,1% sur les ressources extérieures.

Cible 17.4 : Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés.

Indicateur 17.4.1 : Service de la dette en proportion des exportations de biens et services.

En 2020, l'analyse de la viabilité de la dette conduite conjointement par le FMI et la Banque Mondiale à partir des données à fin 2020, indique que le risque de surendettement est modéré. En 2020, le stock de la dette par rapport au PIB s'établissait à 47,8% (dont 30,4% pour la dette extérieure et 17,4% pour la dette intérieure), conforme au critère de l'UEMOA d'un maximum de 70%. Quant à l'exécution du service de la dette, il est ressorti à 1 930,6 milliards de FCFA en 2020 contre 1 769,3 milliards de FCFA en 2019.

Cible 17.6 : Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies.

Indicateur 17.6.2 : Abonnements à une connexion à Internet à haut débit fixe pour 100 habitants.

La proportion de la population ayant une connexion internet à haut débit fixe pour 100 habitants est passée de 0,6% en 2017 à 0,98% en 2020. La stratégie de la Côte d'Ivoire pour l'atteinte de cette cible de 2% en 2025, repose sur le renforcement des infrastructures de la poste et des TIC pour la fourniture de services de qualité et la prise de mesures visant à favoriser un coût d'accès accessible pour une grande majorité de la population. 434. Au 31 décembre 2021, le marché de la téléphonie mobile compte un peu plus de 44 561 505 abonnés contre 40 095 246 abonnés en 2020, 37 376 603 abonnés en 2019 et 25 407 610 abonnés en 2015. Ce nombre comprend autant les abonnés résidentiels que les abonnés professionnels.

De plus, le taux de pénétration de la téléphonie mobile en Côte d'Ivoire est passé de 109% en 2015 à 143% en 2019 pour se situer à 149,4% en 2020 puis 162% en 2021. 435. En utilisant une méthodologie de panier de prix, le coût du plan de haut débit mobile le moins cher est d'environ 5.8% du Revenu National Brut (RNB) pour la téléphonie mobile en 2021, bien au-dessus du coût au Ghana (1.7%) et au Nigeria (3.3%). Si l'on compare le coût d'un forfait prépayé mensuel de 20 Go, la Côte d'Ivoire se classe au 23ème rang en Afrique subsaharienne et se situe derrière des pays similaires comme le Ghana (8ème), le Nigeria (15ème) ou le Sénégal (16ème)

.Néanmoins, des progrès ont été réalisés, car il y a dix ans, le prix des services de téléphonie mobile représentait plus de 20% du RNB. La fracture numérique ne concerne pas seulement les ménages les plus pauvres, mais les femmes sont particulièrement désavantagées lorsqu'il s'agit d'avoir un accès abordable à la technologie numérique 437. Au 31 décembre 2021, le marché de la téléphonie fixe compte un peu plus de 265 383 abonnés contre 263 786 abonnés en 2020 et 271 724 en 2019. En 2015, le nombre d'abonnés de la téléphonie fixe était de 277 248. Ce nombre comprend autant les abonnés résidentiels que les abonnés professionnels. Le taux de pénétration du téléphone fixe demeure très faible en Côte d'Ivoire (1%), s'expliquant ainsi par la non-disponibilité du réseau fixe dans plusieurs localités du pays, mais aussi et surtout par le développement rapide de la téléphonie mobile qui constitue une alternative.

Cible 17.8 : Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications.

Indicateur 17.8.1 : Proportion de la population utilisant Internet

Selon l'Autorité de la Régulation des Télécommunications de la Côte d'Ivoire (ARTCI), la proportion de la population utilisant Internet était de 12% en 2013 et 36% en 2016. Cette valeur se situe à 36,5% en 2019. Aussi, selon l'Enquête sur la mesure de la société de l'information réalisée en 2017, l'accès à internet n'est pas encore inscrit dans les habitudes des ménages ivoiriens. Seulement 8% des ménages disposent d'internet. Les ménages qui ont le plus accès à internet sont en milieu urbain (13,6%) avec 20,3% à Abidjan.

En outre, les ménages dont le chef a un niveau d'étude supérieure (42,3%) et travaillant comme salariés (18,6%). Par ailleurs, les plus faibles niveaux d'accès sont à noter dans les districts des Lagunes (1%), de la Marahoué (1,4%), du Denguelé (1,9%) ainsi qu'en milieu rural (0,7%), les ménages dirigés par des personnes sans niveau d'étude (2%) et travaillant à leur propre compte (3,4%). 439. Au 31 décembre 2019, le marché de l'internet comptait un peu plus de 17 240 006 abonnés. Ce nombre, qui comprend autant les abonnés résidentiels que les abonnés professionnels, est passé à 19 913 099 abonnés au 31 décembre 2020 et à un peu plus de 22 120 374 abonnés au 31 décembre 2021. 440.

Le linéaire de fibre optique est passé de 3 588 km en 2017 à 5 435 km en 2021, cela en vue de renforcer l'accès des populations à l'internet haut débit. 441. Globalement, le taux de couverture nationale de la population en réseaux mobiles 2G, 3G et 4G qui était respectivement de 94,72%, 92,25% et 56,92% en 2020 est passé à 94,92%, 92,45% et 57,93% en 2021. Le nombre de personnes disposant d'un compte mobile money a connu une hausse, passant de 20 365 136 en 2020 à 21 821 818 en 2021, soit 1 456 682 nouveau abonnés.

Dans la dynamique de renforcer le dispositif légal sur la cyber sécurité et la protection des données, la loi n°2013-450 de 2013 portant protection de données à caractère personnel a été adoptée pour rassurer les utilisateurs des TIC afin d'éviter que leurs données ne soient utilisées à des fins malveillantes. 443. L'ARTCI a le mandat national de cyber sécurité et co-anime l'équipe d'intervention d'urgence informatique (CERT) avec le ministère de l'Intérieur. L'autorité de régulation a promulgué des lois sur la protection des données, la cybercriminalité et les cyber transactions.

Selon l'indice mondial de cyber sécurité 2020 de l'UIT, la Côte d'Ivoire se classe à la 75ème place au niveau mondial pour la qualité de son environnement de cyber sécurité, devant des pays comparables comme le Sénégal (100ème), mais derrière le Rwanda (57ème), le Kenya (51ème) et le Nigeria (47ème). Rapport National Volontaire sur les ODD - Année 2022 139 République de Côte d'Ivoire RNV 2022 444. Plusieurs actions entreprises ont permis de réaliser ces résultats. En effet, la restructuration du cadre réglementaire a permis de mieux fixer les missions des acteurs publics. Désormais, l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) régule à la fois les secteurs des télécommunications/TIC et de la poste.

Parallèlement à la mise en place d'un cadre réglementaire en adéquation avec les enjeux du secteur, la couverture du territoire national en infrastructure de connexion a été renforcée. Ainsi, grâce aux câbles sous-marins WACS de l'opérateur MTN mis en service en 2014, ACE du groupe Orange mis en service en 2012, ainsi que le câble MainOne de l'opérateur MainOne mis en service en 2019, la capacité de connectivité s'est améliorée en passant de 66 Gbit/s en 2016, à 192 Gbit/s en 2018, puis à 220 Gbit/s en 2019.

Globalement, le territoire est couvert, en réseaux mobiles 3G à 85,16% en 2019 et en 4 G à 56,53% en 2019. 446. En dépit de ces acquis, des difficultés existent et concernent la faible utilisation d'internet par les populations en Côte d'Ivoire. De plus, le coût élevé d'internet fixe haut débit ne facilite pas une progression rapide du taux d'usage d'internet par les populations. Le projet dénommé « un citoyen, un ordinateur » n'a pas connu le succès escompté, avec seulement 32 637 personnes équipées, en raison de l'absence de mesures fiscales d'accompagnement

Les actions futures, concerneront l'extension de la couverture en réseaux télécommunication et autres infrastructures numériques sur le territoire national et le renforcement du cadre juridique et stratégique de l'économie numérique.

Cible 17.13 : Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques.

Indicateur 17.13.1 : Tableau de bord macroéconomique.

En vue de réaliser ses ambitions d'émergence et de réduction substantielle de la pauvreté, la Côte d'Ivoire a élaboré et mis en œuvre, depuis 2011, des plans stratégiques d'envergure (PND 2012-2015, PND 2016-2020 et celui de 2021-2025 en cours de réalisation). Pour un meilleur suivi des performances économiques réalisées par le pays, le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) élabore chaque année un tableau de bord macroéconomique.

Aussi, Le Gouvernement a conclu un accord avec le FMI au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) sur la période 2011-2015, puis s'est engagé, de 2016 à 2019, dans un second Programme Economique et Financier (PEF FEC-MEDC 2016-2019) afin de soutenir les actions du PND 2016-2020. La mise en œuvre de ces programmes successifs a contribué à l'amélioration du cadre macroéconomique. Concernant la coordination et la mise en cohérence des politiques, la Côte d'Ivoire s'est engagée, depuis 2014, dans un processus d'uniformisation sous régional systèmes de Gestion des Finances Publiques basé sur les bonnes pratiques recensées au niveau international.

Cible 17.14 : Renforcer la cohérence des politiques de développement durable.

Indicateur 17.14.1 : Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable.

La Côte d'Ivoire fait partie des pays ayant mis en œuvre certains mécanismes en vue de renforcer la cohérence des politiques de développement durable. Outre (i) la création depuis 2004 de la Commission Nationale du Développement Durable (CNDD) ; (ii) la création d'un Ministère en charge du Développement Durable en 2014 ; (iii) l'adoption de la loi n° 2014-390 du 20 juin 2014 d'orientation sur le développement durable et ; (iv) la publication en 2015 d'un document de référence intitulé « le développement durable et l'émergence de l'Afrique » mettant un accent sur les questions de lutte contre les changements climatiques en Côte d'Ivoire, la Côte d'Ivoire a élaboré un rapport d'alignement de ses plans de développement sur les ODD à partir du PND 2016-2020.

Cible 17.19 : D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement.

Indicateur 17.19.1 : Valeur (en dollars) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement

L'indicateur calculé est le montant total alloué au financement du SSN, plus précisément, l'Institut National de la Statistique (INS), les différentes directions de planification et de statistique des ministères. L'assistance technique et financière dont a bénéficié la Côte d'Ivoire pour le renforcement des capacités et la planification nationale a connu une légère hausse (5,55% de taux de croissance) en termes de valeurs sur la période 2015-2016. En 2015, cette assistance qui était de 18 milliards de FCFA est passée à 21 milliards de FCFA en 2016 avant de s'établir à 19 milliards en 2017. Les financements du SSN sont principalement destinés aux opérations d'enquêtes de routine et périodiques et à l'appui au fonctionnement du SSN. En décembre 2018, le gouvernement ivoirien a adopté la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS 2017-2021).